



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003

Cornelia Blaser, Nico van der Heiden, Fabian Mahnig, Thomas Milic

Résultats des votations

	Oui	Non
Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI)	1'719'167 76.0%	543'050 24.0%
Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile	1'827'384 80.5%	442'828 19.5%
Initiative populaire « pour des loyers loyaux »	749'262 32.7%	1'540'217 67.3%
Initiative populaire « pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches) »	882'303 37.6%	1'463'326 62.4%
Initiative populaire « La santé à un prix abordable (Initiative-santé) »	625'570 27.1%	1'681'943 72.9%
Initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées »	871'210 37.7%	1'438'779 62.3%
Initiative populaire « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) »	783'718 33.7%	1'540'164 66.3%
Initiative populaire « Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) »	955'593 41.6%	1'341'512 58.4%
Initiative populaire « pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage) »	723'155 31.6%	1'564'072 68.4%
Participation (participation maximale pour les objets)	49.2%	



GfS-Institut de recherche
Département Politique et Etat
Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be.ch

Université de Zurich

Institut de recherche en sciences politiques
Karl-Schmid-Strasse 4, 8006 Zurich
Téléphone 01 634 38 41, Téléfax 01 634 49 25
e-mail: milic@pwi.unizh.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS (Zurich/Berne) est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Zurich.

Département de Science Politique de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Ulrich Klöti
Analyses/commentaires: Cornelia Blaser, Nico van der Heiden, Fabian Mahnig, Thomas Milic

Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Lukas Golder
Enquêtes téléphoniques,
Responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Dragan Ljubisavljevic
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 75.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2003) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Blaser Cornelia, van der Heiden Nico, Mahnig Fabian, Milic Thomas (2003): analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, VOX no 81, GfS et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut GfS en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1.	L'importance accordée aux objets et la formation de l'opinion	5
1.1	L'importance accordée aux objets.....	5
1.2	La participation et la différenciation dans le choix du vote.....	7
1.3	La formation de l'opinion – Difficulté du choix et moment du choix.....	8
2.	Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI) et loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile	10
2.1	La situation de départ.....	10
2.2	La perception.....	11
2.3	Le profil du vote	12
2.4	Les motifs du choix	12
2.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	14
3.	Initiative populaire « Pour des loyers loyaux »	17
3.1	La situation de départ.....	17
3.2	La perception.....	17
3.3	Le profil du vote	18
3.4	Les motifs du choix	21
3.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	22
4.	Initiative populaire « Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans »	24
4.1	La situation de départ.....	24
4.2	La perception.....	24
4.3	Le profil du vote	25
4.4	Les motifs du choix	27
4.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	29
5.	Initiative populaire « La santé à un prix abordable (Initiative-santé) »	31
5.1	La situation de départ.....	31
5.2	La perception.....	31
5.3	Le profil du vote	32
5.4	Les motifs du choix	34
5.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	35
6.	L'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées »	36
6.1	La situation de départ.....	36
6.2	La perception.....	37
6.3	Le profil du vote	38
6.4	Les motifs du choix	40
6.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	41
7.	Les initiatives « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressives des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) » et « Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) »	43
7.1	La situation de départ.....	43
7.2	La perception.....	44
7.3	Le profil du vote	45
7.4	Les motifs du choix	48
7.5	Les arguments « pour » et « contre ».....	50
8.	Initiative populaire « Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage) »	54
8.1	La situation de départ.....	54
8.2	La perception.....	55
8.3	Le profil du vote	56
8.4	Les motifs du choix	58
9.	Données méthodologiques	60
10.	Résultats principaux de l'analyse des votations du 18 mai 2003	61

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votants

Cantons	Participation en %	Armees XXI % de oui	Protection de la population et protection civile % de oui	Pour de loyers loyaux % de oui	Initiative des dimanches % de oui	Initiative-santé % de oui	Droits égaux pour les personnes handicapées % de oui	Sortir du nucléaire % de oui	Moratoire-plus % de oui	Initiative pour des places d'apprentissage % de oui
Suisse	49.2	76.0	80.5	32.7	37.6	27.1	37.7	33.7	41.6	31.6
Zurich	52.0	75.7	81.0	33.0	42.2	28.0	37.8	34.7	44.7	34.8
Berne	48.2	80.4	83.9	32.8	42.0	27.4	36.7	32.5	41.4	32.5
Lucerne	54.1	77.0	80.4	28.7	37.9	19.9	29.1	29.5	36.4	24.1
Uri	48.2	63.1	67.2	25.3	36.7	21.4	31.2	35.8	41.7	24.8
Schwyz	55.5	60.6	66.6	20.1	33.6	16.9	28.6	26.9	33.5	22.3
Obwald	53.1	67.1	70.1	17.5	32.3	14.1	26.6	31.8	38.3	18.4
Nidwald	55.3	74.1	77.4	19.2	30.8	12.9	25.9	33.2	35.8	16.1
Glaris	48.4	66.4	71.5	23.0	42.1	19.5	33.1	35.6	40.9	21.3
Zoug	57.5	76.6	79.2	22.8	35.2	16.9	28.3	28.7	37.2	23.0
Fribourg	47.3	81.1	83.8	37.7	33.6	30.1	46.0	33.5	41.5	33.8
Soleure	55.6	77.2	79.9	27.3	35.5	23.2	33.2	26.6	35.4	27.1
Bâle-ville	53.4	78.1	84.0	47.7	43.6	36.6	42.2	52.1	57.9	39.3
Bâle-campagne	50.5	78.6	83.4	31.7	36.9	24.7	35.3	42.1	50.2	30.9
Schaffhouse	69.1	62.8	74.2	31.2	36.4	28.8	38.0	35.7	45.7	33.4
Appenzell RH. E.	53.5	74.8	78.6	19.8	36.4	17.7	24.8	31.4	37.9	23.3
Appenzell RH. I.	43.0	69.8	72.6	16.0	28.6	13.0	20.1	25.0	31.7	16.0
St-Gall	48.3	73.0	77.6	25.1	36.3	20.2	28.1	29.8	38.0	24.6
Grisons	42.8	70.5	75.9	25.0	36.8	23.8	40.0	35.4	42.8	29.5
Argovie	46.7	75.4	79.0	23.9	34.8	20.0	30.8	23.4	32.2	24.1
Thurgovie	47.9	70.0	74.3	22.0	34.3	17.8	27.2	26.7	35.2	22.8
Tessin	37.7	73.3	80.3	41.3	42.0	40.7	54.0	43.0	49.2	39.1
Vaud	44.0	82.1	86.2	43.8	34.3	35.5	43.8	37.3	44.2	38.0
Valais	40.1	68.8	69.0	26.1	24.6	25.2	42.8	28.8	31.7	26.0
Neuchâtel	55.6	79.8	84.0	48.3	33.8	40.6	44.8	40.0	45.8	44.2
Genève	50.8	75.2	84.9	50.3	36.3	38.0	59.0	42.8	48.5	44.6
Jura	45.0	74.0	75.9	45.4	32.6	43.8	54.9	42.0	45.5	44.5

Source: <http://www.admin.ch>

1. L'importance accordée aux objets et la formation de l'opinion

1.1 L'importance accordée aux objets

Le 18 mai, le peuple était invité à se prononcer sur un nombre record de 9 objets : la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI), la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile ainsi que les sept initiatives suivantes : l'initiative « pour des loyers loyaux », l'initiative « pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches) », l'initiative « La santé à un prix abordable (Initiative-santé) », l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées », l'initiative « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) », l'initiative « Moratoire-plus » – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) » ainsi que l'initiative « pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage) ».

Toutes les initiatives ont été rejetées, alors que la réforme de l'armée ainsi que la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile ont été acceptées. Comme le montre notre échantillonnage, cette combinaison de vote – non aux initiatives et oui aux deux référendums – a de loin obtenu la préférence : 25% de tous les participant-es au vote ont choisi de suivre exactement la recommandation du Conseil fédéral. 10% de tous les participant-es au vote ont approuvé tous les objets et 6 pour cent ont dit 9 fois non.

Les sondé-es ont pu classer sur une échelle allant de 0 à 10 l'importance des objets aussi bien pour leur propre personne que pour le pays. Le *tableau 1.2* montre qu'ils ont attribué l'importance la plus grande à l'initiative « Sortir du nucléaire », tant au niveau personnel que pour le pays (valeurs de 6.0, resp. 7.3). Au deuxième rang de l'importance nationale figure l'initiative-santé, suivie de l'initiative « Moratoire-plus ». Si la réforme de l'armée s'est vu attribuer une importance moyenne pour le pays, l'importance personnelle, en revanche, s'est située en dessous de la moyenne. L'inverse s'est produit pour l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées ». L'importance pour le pays a été jugée modérée (6.7 ; moyenne 1993–2001 : 6.8), alors que l'importance au niveau personnel s'est située au-dessus de la moyenne. C'est l'initiative des dimanches qui a enregistré la plus faible importance pour le pays. Quant à l'initiative « pour des loyers loyaux », elle arrive en queue de classement pour l'importance personnelle. Globalement, les ayants droit au vote ont considéré qu'une majorité des objets étaient d'une importance au-dessus de la moyenne ou du moins moyenne, ce qui pourrait expliquer que la participation s'est située au-dessus de la moyenne des dix dernières années, malgré le grand nombre d'objets.

¹ n = votant-es qui se sont prononcé-es sur tous les objets.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même

Objet (pondéré)	Objet nommé en % (seulement votants)	Importance pour le pays ¹	Importance pour soi-même ¹
Armée XXI	67 (1)	6.8 (4)	4.8 (6)
Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile ²	39 (5)	6.8 (4)	4.8 (6)
Initiative « pour des loyers loyaux »	26 (8)	5.8 (7)	4.3 (8)
Initiative des dimanches	29 (7)	4.9 (8)	4.5 (7)
Initiative-santé	48 (3)	7.2 (2)	6.0 (1)
Initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées »	38 (6)	6.7 (5)	5.9 (3)
Initiative « Sortir du nucléaire »	58 (2)	7.3 (1)	6.0 (1)
Initiative « Moratoire-plus »	41 (4)	7.0 (3)	5.7 (4)
Initiative pour des places d'apprentissage	22 (9)	6.6 (6)	5.2 (5)
Moyenne 1993–2001		6.8	5.1

¹ Les valeurs indiquent la moyenne arithmétique de l'évaluation par les ayants droit au vote. Tous les sondé-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle de 0 à 10. 0 signifie « sans importance » et 10 « très grande importance ».

² Les valeurs relatives à l'importance pour l'armée XXI et pour la loi fédérale sur la protection de la population et protection civile ont été saisies ensemble. Les valeurs sont pondérées. Pour la pondération, voir « Données méthodologiques ».

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

La question posée au début de chaque interview, qui invite à citer les objets soumis au peuple le dernier week-end de votation, est principalement une question de mémorisation. Cependant elle trahit aussi l'importance que les sondé-es ont attribué à chacun des objets. Il est probable que les objets dont ils/elles se sont le mieux souvenu-es aient également été classés comme les plus importants. Les données saisies lors de cette enquête ne sont cependant comparables avec les valeurs des années précédentes que sous réserve, car même les personnes possédant une bonne capacité de mémorisation ont probablement eu de la peine à citer la dénomination correcte des neuf objets. C'est pourquoi la part de ceux/celles qui ont pu nommer le thème lié à un objet donné a été, pour beaucoup d'objets, largement au-dessous de la moyenne des années passées (part « nommé » lors des 11 derniers scrutins : 66%).

La réforme de l'armée, dont l'importance pour le pays n'a été jugée que modérée, est l'objet que les participant-es au vote ont le mieux gardé en mémoire. Suivent l'initiative « Sortir du nucléaire », l'initiative-santé et l'initiative « Moratoire-plus ». Moins d'un tiers s'est souvenu de l'initiative des dimanches (29%), de l'initiative « pour des loyers loyaux » (26%) et de l'initiative pour des places d'apprentissage (22%).

Lors de la votation du 18 mai, l'attribution de l'importance était également fonction de l'approbation ou du rejet d'un objet. L'approbation individuelle d'un objet entraînait en tout cas aussi une attribution plus élevée de l'importance. Ceci indépendamment du fait que l'objet ait été approuvé par une majorité ou pas. On peut en conclure que les idées défendues par les réformateurs semblent plus importantes à leurs yeux que celles des conservateurs.

En outre, nous constatons des différences dans l'estimation de l'importance selon les régions linguistiques. A l'exception des deux objets nucléaires, l'importance accordée aux initiatives a été en partie jugée bien plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Cela pourrait expliquer pourquoi la participation en Suisse romande, qui d'habitude se situe au-dessous de la moyenne, a pratiquement atteint le niveau de la Suisse alémanique le 18 mai. Pourquoi donc, chez les francophones, les initiatives – à l'exception des objets nucléaires – mais non la réforme de l'armée et la loi sur la protection de la population et protection civile, ont-elles été considérées comme plus importantes que de l'autre côté de la Sarine? Il s'avère qu'en Suisse romande, les revendications de gauche en matière de politique sociale sont plus souvent acceptées qu'en Suisse alémanique en raison du rapport différent avec l'Etat et de la forte implantation de la social-démocratie. Cela ne concerne toutefois pas les objets relatifs à l'environnement, comme le montrent les résultats de la votation. Comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe ci-dessus, une plus grande acceptation va souvent de pair avec une attribution plus élevée de l'importance accordée à l'objet. Parmi les initiatives, au moins quatre d'entre elles présentaient un contenu touchant à la politique sociale, ce qui expliquerait les valeurs élevées de l'importance accordée aux objets en Suisse romande.

1.2 La participation et la différenciation dans le choix du vote

La participation au scrutin du 18 mai a fait sensation auprès des commentateurs/trices politiques. Non pas qu'elle ait battu le record du pourcentage le plus fort ou le plus faible: en atteignant 49 pour cent, elle se situait un peu au-dessus de la moyenne de la dernière décennie. Cependant on avait généralement admis que le nombre exceptionnellement élevé d'objets entraînerait un fort taux d'abstention. Tel ne fut pas le cas. Pourquoi? Premièrement le nombre d'objets n'a pas eu d'influence notable sur la participation. La mesure du rapport Pearsons r entre le nombre d'objets et la participation n'est que de 0.066 pour les 43 derniers scrutins (toutes les votations depuis 1990). D'autre part, nous avons constaté que les sondé-es ont attribué à la majorité des objets une importance personnelle au-dessus de la moyenne, ou du moins moyenne. Cela explique, au moins en partie, que la participation se soit élevée au-dessus de la moyenne, car lorsque les valeurs relatives à l'importance accordée aux objets augmentent, la participation augmente également (Pearsons $r = 0.691$; $n = 28$). Il n'est pas possible d'établir, sur la base des données dont nous disposons, quels facteurs d'explication supplémentaires au *niveau de l'agrégat* ont été responsables d'une mobilisation au-dessus de la moyenne. Il est possible que vu la palette exceptionnellement large d'objets, davantage de citoyen-nes que d'habitude se soient senti-es interpellé-es par au moins un thème de votation et qu'ils/elles aient été par conséquent plus nombreux/ses à participer au vote.

L'analyse des variables déterminantes pour la participation au niveau individuel n'apporte guère de constatations nouvelles: les personnes qui manifestent un intérêt très vif pour la politique ont participé au vote à raison de 87 pour cent; celles qui ne s'y intéressent pas, à raison de 11 pour cent. Les ayants droit au vote d'un certain âge, les personnes d'un niveau de formation élevé et celles qui disposent d'un haut revenu ont participé plus fortement que les jeunes et les personnes dont le niveau de formation et le revenu sont inférieurs.

En outre, dans la période précédant la votation, des craintes ont été émises, selon lesquelles le nombre élevé d'objets pourrait surmener les citoyen-nes et conduire à un vote non différencié. La constatation empirique ne permet pas de donner de réponses concluantes à la question de savoir dans quelle mesure le souverain a voté de manière (non) différenciée. Tout d'abord – et ici nous anticipons – les profils de vote de chacun des objets se différencient les uns des autres. En particulier, le souverain n'a pas massivement rejeté les initiatives en bloc, mais au contraire a su faire la différence entre les objets. De plus, selon notre échantillonnage, 21 pour cent de tous les votant-es ont au moins une fois voté blanc. Voilà encore une indication à l'appui d'un vote différencié. D'autre part nous constatons cependant aussi une méconnaissance relativement élevée du contenu et du thème des objets. La part des sondé-es qui ont pu citer le thème concerné se situe largement au-dessous de la moyenne des dernières années. De plus, pour 4 objets, la part de motifs d'acceptation ou de rejet non liés au contenu représente environ la moitié de tous les motifs cités. Est-ce dire qu'une part importante des citoyen-nes, surmenés par le grand nombre d'objets, ont voté d'une manière totalement irrationnelle et indifférenciée ? Nous ne le savons pas, car la connaissance approfondie des contenus et des thèmes des objets ainsi que les nombreuses décisions de vote non liées au contenu sont probablement davantage dus à une capacité de mémorisation déficiente qu'à un surmenage lié aux contenus ou au nombre d'objets. On peut penser que le dimanche de la votation, le souverain connaissait très bien le contenu et le thème des votations, mais que lors du sondage – encore une fois en raison du nombre élevé d'objets – il n'a pas toujours été en mesure de s'en souvenir.

1.3 La formation de l'opinion – Difficulté du choix et moment du choix

Pour évaluer la formation individuelle de l'opinion des votant-es, on analyse la difficulté subjective éprouvée lors du choix. Pour des objets présentant une matière moins complexe, les citoyen-nes ont en principe moins de peine à faire leur choix.

L'analyse de la difficulté du choix montre que c'est avant tout l'initiative des dimanches qui entre dans cette dernière catégorie : pour 88 pour cent des votant-es, le choix était plutôt facile, et seuls 11 pour cent ont éprouvé des difficultés. Mais pour l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées », la plupart des votant-es (71%) ont fait leur choix facilement. Les deux initiatives étaient claires et peu complexes du point de vue du contenu et des buts, et donc les votant-es les comprenaient plus facilement. Le choix en ce qui concerne « Sortir du nucléaire » et « Moratoire-plus » s'est révélé un peu plus difficile ; à noter que le choix a été plus facile pour l'initiative plus « radicale » de désaffectation des centrales que pour le moratoire-plus. La difficulté du choix a été identique pour la loi sur l'armée et la protection civile. Le choix s'est révélé le plus difficile pour l'initiative « pour des loyers loyaux » (53% plutôt facile), pour l'initiative-santé (54%) et pour l'initiative pour des places d'apprentissage (57%). A la complexité de ces objets s'ajoute encore la connaissance approfondie des thèmes, ce qui pourrait avoir rendu le choix encore plus difficile. Par comparaison avec les votations précédentes, les votant-es ont globalement effectué leur choix de manière relativement facile, malgré le grand nombre d'objets.

Le moment auquel les votant-es ont fait leur choix reflète également la difficulté du choix. C'est ainsi que pour plus de la moitié des votant-es, le choix concernant l'initiative des dimanches était déjà clair dès le début. Par contre, pour l'initiative-santé, l'initiative des places d'apprentissage et l'initiative « pour des loyers loyaux », un tiers des votant-es ont fait leur choix la dernière semaine avant la votation seulement. Pour les deux objets nucléaires, les votant-es ont procédé au choix presque toujours en même temps ; mais les autres objets également dénotent une très grande corrélation quant au moment du choix. Il est possible que le mot d'ordre « 2x oui, 7x non » ait contribué au fait que beaucoup de votant-es ont fait leur choix simultanément pour tous les objets.

Tableau 1.3 : Difficultés lors de la formation de l'opinion et moment du choix (en %).
Seulement participant-es

Difficultés du choix	Plutôt facile	Ne sais pas, pas de réponse	Plutôt difficile
<i>En général</i>	55	7	38
<i>Moyenne 1981–1999</i>	52	16	32
Armée XXI / Protection civile	63	6	31
Pour des loyers loyaux	53	10	37
Initiative des dimanches	88	1	11
Initiative-santé	54	2	44
Droits égaux pour les personnes handicapées	71	3	26
Sortir du nucléaire	68	5	27
Moratoire-plus	62	9	29
Initiative pour des places d'apprentissage	57	9	34
Moment du choix	Clair dès le début	2 à 6 semaines avant la votation	1 semaine à 1 jour avant la votation
<i>Moyenne 1988–1999</i>	40	40	20
Armée XXI / Protection civile	39	33	28
Pour des loyers loyaux	27	40	33
Initiative des dimanches	51	26	23
Initiative-santé	34	34	32
Droits égaux pour les personnes handicapées	41	31	28
Sortir du nucléaire	36	37	27
Moratoire-plus	33	38	29
Initiative des places d'apprentissage	27	40	33

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

2. Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI) et loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile

2.1 La situation de départ

Le 18 mai 2003, les citoyen·nes suisses étaient invité·es à se prononcer pour la quatrième fois sur les thèmes de la politique de sécurité et de défense. Il s'agissait cette fois des réformes planifiées de l'armée (Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, « Armée XXI ») et de la protection de la population et protection civile (Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile). La nouvelle loi militaire (Armée XXI) prévoit de raccourcir de près d'un tiers les effectifs de l'armée, de libérer les soldats plus tôt du service militaire, en même temps de prolonger la durée du recrutement et de permettre à 15 pour cent des recrues de chaque année civile d'accomplir tout leur service en une seule fois. Le deuxième objet, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, comprend une réduction du nombre de membres de la protection civile, la suppression de tout ce qui fait double emploi, le fait d'axer la protection avant tout sur les catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou technique ainsi que la prolongation de l'instruction de base. Le référendum a été demandé contre les deux objets. Les organisations responsables des référendums étaient des comités de citoyens composés de différents groupements.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé l'acceptation des deux objets. La position gouvernementale a été largement soutenue par le PDC et l'UDC. Le PS ainsi que les opposants à l'armée du GssA se sont nettement distancés de la campagne de votation et, dans le cas de la loi militaire, ont renoncé à une recommandation de vote.² Lors de son assemblée des délégués, l'UDC a décidé de recommander – toutefois à une faible majorité – le oui à l'armée XXI (165 : 161) et à la nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile (161:151), suivant ainsi l'appel de « son » Conseiller fédéral et chef du DDPS Samuel Schmid. Les protestations contre les réformes planifiées ont avant tout été émises par la droite. Un comité de citoyens proche de l'action Service actif ainsi qu'un comité parlementaire composé de personnalités en vue issues des rangs de la droite bourgeoise ont en particulier combattu la réforme de l'armée, parce qu'à leurs yeux, elle donnait le coup de grâce au système de milice et signifiait un rattachement anti-constitutionnel à l'OTAN. Alors que l'armée a jusqu'ici été soumise avant tout aux critiques de la gauche, elle se voyait, pour la deuxième fois depuis 2001 (votation relative aux deux lois sur l'administration militaire), confrontée à une opposition de droite.

² Recommandations divergentes : PS AR, GR, NE, TG : oui.

Les deux objets ont été acceptés avec netteté. La réforme de l'armée a été approuvée par 76 pour cent des votant-es, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile par 80,5 pour cent. Les deux référendums ont été considérés comme un paquet par une large majorité des votant-es. Un oui (resp. non) à la réforme sur l'armée a eu, presque sans exception, la même signification qu'un oui (resp. non) à la loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Dans notre échantillonnage, la part des votant-es qui ont voté différemment pour les deux objets n'est que de 3 pour cent. C'est pourquoi notre analyse des motifs du choix se limite au double oui et au double non. De plus, parce que les modèles de comportement des votant-es sont par conséquent aussi extrêmement semblables, nous avons limité l'analyse du *comportement de vote* et le *test des arguments* à la réforme sur l'armée.

2.2 La perception

Du fait que la réforme sur l'armée et la loi sur la protection de la population et sur la protection civile prévoyaient des nouveautés semblables au niveau des structures, nous n'avons posé aux sondé-es qu'une *seule* question sur le contenu des *deux* objets.

Une majorité des participant-es ont spontanément cité les mesures de restructuration ou la réduction des effectifs comme thème principal des deux objets ; 15 pour cent se sont référés à la durée de l'instruction dans leur indication du contenu et 15 autres pour cent ont mis les réformes en relation avec une amélioration de la qualité de l'instruction. Plus du quart des votant-es (26%) et même plus de la moitié des non-participant-es (57%) ne savaient cependant pas de quoi il était question pour les deux objets.

Tableau 2.1 : Armée XXI et protection de la population – Perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
Référence à la taille/structure	45 (444)	59 (291)	30 (151)
Référence à la durée de l'instruction	12 (119)	15 (75)	9 (44)
Référence à la qualité de l'instruction	11 (112)	15 (76)	7 (35)
Conséquences de la réforme sur l'armée	3 (31)	5 (25)	1 (6)
Référence à de nouvelles tâches	3 (27)	4 (19)	1 (7)
Référence aux coûts	2 (24)	3 (14)	2 (11)
Généralités, autres	2 (24)	4 (18)	1 (5)
Ne sais pas / trop compliqué / pas d'opinion	42 (415)	26 (128)	57 (291)
Total	120 (1196)	130 (646)	109 (550)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. Exemple de lecture pour la colonne «Total»: en tout 998 sondé-es (100%) ont donné 1196 réponses (120%).

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

2.3 Le profil du vote

L'analyse du profil du vote ne fait que confirmer ce qui se dessinait au vu d'une campagne de votation peu active et ce à quoi on pouvait s'attendre suite à la nette acceptation des deux objets : ces derniers ont été largement approuvés par l'ensemble de la classe politique et par tous les groupes associatifs. Même dans le camp de droite, des rangs duquel est issu le mouvement de résistance contre la réforme de l'armée, il ne s'est trouvé qu'une minorité pour voter contre l'armée XXI. Même dans le comportement de vote des sympathisant-es de l'UDC, « leur total déchirement ... sur cette question »³ s'est à peine exprimé : 64 pour cent ont voté pour la réforme. La gauche n'a montré aucune résistance à l'Armée XXI ; au contraire : ici la part des oui s'est élevée à 80 pour cent (extrême gauche), resp. 82 pour cent (gauche), chiffres qui se situent au-dessus de la moyenne nationale.

Parmi les caractéristiques politiques et sociales, seules ont joué un rôle dans le choix du vote la position par rapport au conflit de société entre les valeurs du modernisme et du traditionalisme et – dans une moindre mesure⁴ – la confiance dans le gouvernement. Les sondé-es qui se prononçaient pour une Suisse gardienne des traditions ont accepté la réforme de l'armée moins nettement (63%) que ceux/celles qui défendent une Suisse moderne (83%). En outre on distingue également un rapport entre la difficulté du choix exprimées subjectivement et le choix du vote : les personnes qui ont eu de la peine à se forger une opinion sur l'Armée XXI ont par conséquent approuvé cette dernière moins nettement (66%) que celles qui ont fait leur choix facilement (80%). Cela ne signifie toutefois pas que la difficulté du choix résultait d'un manque de compétence. Les opposants n'étaient pas moins bien informés du contenu et du thème des objets que les partisans. Le degré d'information politique, pas plus que la position par rapport à l'armée même, n'a pas joué de rôle notable pour le choix du vote. Les opposants à l'armée ont accepté la réforme presque aussi nettement que les partisans d'une armée forte. La ligne de conflit entre les partisans et les adversaires de l'armée, qui est toujours apparue dans les votations précédentes relatives à l'armée, ne s'est pas manifestée le 18 mai 2003. Ceci parce que lors de la votation sur l'Armée XXI, il ne s'agissait pas de l'existence ou de la non-existence de l'armée, mais au contraire d'une réforme, dont l'alternative – le statu quo de l'armée 95 – n'en était pas vraiment une pour la gauche comme pour la droite.

2.4 Les motifs du choix

Un coup d'œil sur les motifs du choix révèle que les participant-es ont été surmenés par le nombre total de neuf objets ou alors qu'ils/elles sont arrivé-es à la limite de leur capacité de mémorisation. Ce qui frappe chez les adversaires de la réforme, c'est qu'ils/elles ont souvent eu des réactions de mauvaise humeur (telles que « c'est de la merde ») ou qu'ils/elles ont avoué ne pas (plus) savoir pourquoi ils/elles avaient voté non. En outre, 8 pour cent des non-votant-es ont indiqué que l'objet avait été trop compliqué et 6 pour

³ NZZ du 5 avril 2003

⁴ Dans une analyse multivariable au moyen d'une régression logistique, seul le conflit traditionalisme-modernisme reste significatif.

Tableau 2.2 : Armée XXI protection de la population – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	Armée XXI % de oui (n)	Protection de la population % de oui (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer (entre parenthèses pour la prot. de la pop.) ^a
Total VOX (pondéré)	76 (1066)	81 (1072)	
<i>Sympathie pour un parti</i>			
PS	77 (217)	81 (216)	0.20*** (0.19**)
PDC	91 (58)	93 (60)	
PRD	87 (121)	88 (126)	
UDC	64 (128)	71 (125)	
Pas d'affinité pour un parti	74 (352)	78 (356)	
<i>Position sur l'axe gauche-droite</i>			
Extrême gauche	80 (99)	85 (99)	n.s. (n.s.)
Gauche	82 (198)	86 (202)	
Centre	75 (380)	80 (379)	
Droite	78 (199)	82 (202)	
Extrême droite	67 (67)	73 (66)	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			
Confiance	83 (459)	87 (467)	0.18*** (0.19***)
Méfiance	66 (405)	71 (398)	
Ne sais pas / pas de réponse	78 (201)	85 (207)	
<i>Difficulté du choix</i>			
Plutôt facile	80 (333)	84 (337)	0.15** (0.14**)
Plutôt difficile	66 (149)	72 (148)	
Ne sais pas	(80) (25)	(88) (26)	
<i>Modernisme – Traditionalisme</i>			
Suisse moderne	83 (412)	86 (418)	0.15*** (0.16***)
Conceptions mitigées	75 (475)	79 (477)	
Suisse traditionnelle	63 (164)	68 (162)	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
Les chiffres entre parenthèses doivent être interprétés uniquement comme une tendance, en raison du faible nombre de cas.
Cf. « Données méthodologiques ».
*** = p<0.001 (hautement significatif), ** = p<0.01, n.s.= insignifiant.
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

cent ont déclaré avoir été motivé par des recommandations. Toutes ces indications montrent que ce scrutin du 18 mai, riche en objets, avait posé aux participant-es de sérieux problèmes, avec pour résultat qu'à peine plus de la moitié des adversaires de la réforme (54%) ont réussi à indiquer un motif en rapport avec le contenu. Les plus fréquents parmi ces motifs étaient ceux qui se rapportaient à la tradition (15%) et à l'indépendance (13%). Comme déjà susmentionné, la réforme de l'armée n'a rencontré qu'une opposition minime de la part des adversaires de l'armée issus pour la plupart des rangs de la

gauche. Seuls 8 pour cent des sondé-es qui se disaient opposé-es à l'armée ont fait valoir des raisons relevant d'une attitude critique envers l'armée.

De telles indications de motifs, qui ne livrent que des informations minimales sur les raisons individuelles d'agir, ont également dominé chez les partisans. C'est ainsi que des déclarations positives d'ordre général (28%) constituaient la raison la plus souvent citée pour expliquer un vote positif. Les recommandations données par la parenté, les collègues de travail, les partis ou le Conseil fédéral ont également été souvent citées (16%). La mention de recommandations comme motifs du choix n'exprime sans doute pas, comme dans le cas des déclarations d'ordre général, une méconnaissance des raisons personnelles d'agir, mais elle souligne le fait qu'on n'a aucunement pu citer des raisons qui parlent pour ou contre un objet. C'est ce qui explique que par exemple, les recommandations des partis sont plus souvent consultées en cas d'objet présentant une matière complexe que pour des objets au contenu moins complexe. Ces motifs sans rapport avec le contenu de l'objet, ajoutés aux réponses « ne sais pas », constituent presque la moitié (!) de tous les motifs cités. Pour l'autre moitié, ce sont la professionnalisation et la modernisation des structures qui ont été le plus souvent citées (17% en tout). 16 pour cent ont accepté les deux objets parce qu'il en résultait une réduction des effectifs de l'armée et de la protection civile, 7 pour cent ont motivé leur oui en se référant à la vieille armée 95, qu'ils considéraient manifestement comme mal adaptée à notre époque, et 9 pour cent ont indiqué des raisons de coûts comme motif pour le oui.

2.5 Les arguments « pour » et « contre »

Le test des arguments ne comprend que des prises de position pour et contre l'Armée XXI. Les réponses aux arguments « pour » et « contre » reflètent parfaitement les efforts déployés par les adversaires de la réforme pour faire comprendre leur argumentaire au souverain. Un cinquième de l'ensemble des sondé-es n'avaient aucune opinion au sujet des contre-arguments avancés par les opposant-es : c'est ainsi que le lien qui, selon la propagande des adversaires, existait entre l'acceptation de la réforme de l'armée et la fin du système de milice, resp. de la création d'une armée à deux classes, était manifestement trop compliqué pour nombre de ceux/celles qui ont voté non : presque un tiers (30%) n'ont pas réussi à se faire une opinion au sujet de cet argument. L'autre contre-argument de premier plan, selon lequel l'Armée XXI entraînerait l'adhésion de la Suisse à l'OTAN, n'a pas non plus trouvé beaucoup d'écho : d'une part, un cinquième de l'ensemble des sondé-es ont indiqué qu'ils/elles ne s'étaient pas fait d'opinion à ce sujet, d'autre part seul un peu plus d'un tiers (34%) se sont déclaré d'accord avec cet argument. Même ceux/celles qui ont voté non ont été peu convaincus par cet argument : un peu plus de la moitié seulement (54%) l'ont approuvé. Même la cohésion de comportement, c.-à-d. la concordance entre l'acceptation ou le rejet d'un argument et le vote effectif, est la plus faible pour ces deux contre-arguments: 38 pour cent seulement de ceux/celles qui se déclaraient d'accord avec l'argument de l'OTAN, ont effectivement déposé un non dans l'urne. Cette proportion est à peine plus élevée pour l'argument de l'armée à deux classes (46%). En résumé on peut dire que les contre-arguments n'ont même pas trouvé de soutien important auprès des opposants à la réforme de l'armée. Cette réalité vient appuyer la consta-

Tableau 2.3: Armée XXI et protection de la population – Motifs (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Double oui	
Motifs d'ordre général (déclarations positives, pour l'armée)	28 (111)
Référence à la qualité de l'instruction	17 (69)
Recommandations (Conseil fédéral, partis, parenté, etc.)	16 (65)
Référence à la taille / structure	16 (63)
Référence aux coûts	9 (37)
Référence à la vieille armée	7 (27)
Référence à la durée de l'instruction	5 (19)
Divers	5 (19)
Ne sais pas / pas de réponse	3 (12)
Total	106 (422)
Double non	
Motifs sans rapport avec le contenu / Recommandations	50 (48)
Ne sais pas / pas de réponse	12 (11)
Généralités (déclaration généralement négatives, etc.)	24 (23)
Trop compliqué	8 (8)
Recommandations	6 (6)
Référence à la tradition / changement	15 (14)
Référence à l'indépendance / défense autonome	13 (12)
Contre l'armée	8 (8)
Divers	19 (18)
Total	104 (100)
<small>^a En tout 397 sondé-es ayant voté 2 fois oui ont fourni des indications relatives aux motifs « pour » et 96 sondé-es ayant voté 2 fois non ont fourni des indications relatives aux motifs « contre ». Seuls les motifs mentionnés en premier figurent dans le tableau. Plusieurs mentions étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. © ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.</small>	

tation empirique de l'analyse des motifs, selon laquelle un nombre considérable des personnes qui ont voté non n'ont pas su motiver leur choix.

L'argument « pour », selon lequel la réforme planifiée de l'armée raccourcirait la durée totale du service, ce qui permettrait ainsi de mieux satisfaire aux besoins de l'économie et de la société, a recueilli le taux d'approbation le plus élevé de tous les sondé-es : 78 pour cent de l'ensemble des sondé-es approuvaient cet argument. Même 54 pour cent des personnes qui ont voté non s'y sont ralliées. A noter que pour ces dernières, l'argument « pour » (!) du raccourcissement de la durée du service constituait, à côté de l'argument de l'OTAN, l'argument qui méritait le plus large soutien. Représentait-il pour autant l'argument le plus percutant des partisans ? L'analyse montre pour l'instant seulement que l'argument du raccourcissement de la durée du service était incontesté. Seules un

petit nombre de personnes doutaient que l'Armée XXI puisse répondre, mieux que l'ancienne armée 95, aux besoins de l'économie et de la société. Un regard jeté sur les motifs du choix montre cependant que cet argument a manifestement peu contribué au choix du vote. Les personnes qui ont voté non connaissaient dans leur grande majorité cette qualité de la nouvelle Armée XXI, mais ont tout de même voté contre. Pour quelles raisons ? Il est possible que l'avantage du raccourcissement de la durée du service ne compensait pas, aux yeux de ceux/celles qui ont voté non, les désavantages de l'Armée XXI. Mais on peut aussi penser que les personnes qui ont voté non n'ont pas jugé le raccourcissement de la durée du service souhaitable et ont par conséquent approuvé l'argument « pour », parce qu'elles y voyaient la raison d'un choix négatif.

Le deuxième argument que nous avons testé, selon lequel l'Armée XXI était davantage axée sur les menaces et dangers actuels que l'armée 95, a donné lieu à une plus forte polarisation. Sans doute a-t-il trouvé globalement un soutien plus faible que l'argument du raccourcissement de la durée du service, mais la cohérence de comportement était plus élevée. 89 pour cent des personnes qui accordaient un crédit à l'argument d'une meilleure orientation de l'Armée XXI ont effectivement déposé un oui dans l'urne.

Table 2.4 : Armée XXI – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, pas de réponse	Cohérence ^a
Arguments « pour »					
« La réforme de l'armée prévue permet de raccourcir la durée totale du service. Ce faisant, l'Armée XXI s'adapte aux besoins de l'économie et de la société. »	Total	78	12	9	83
	Oui	86	6	8	
	Non	54	34	12	
« L'Armée XXI est davantage axée sur les menaces et dangers actuels que l'armée 95. »	Total	63	20	17	89
	Oui	74	10	16	
	Non	30	49	21	
Arguments « contre »					
« Les réformes planifiées mettent en danger le principe de milice confirmé et créent une armée à deux classes. »	Total	22	58	20	46
	Oui	16	67	17	
	Non	43	27	30	
« L'Armée XXI conduit à une adhésion de la Suisse à l'OTAN. »	Total	34	46	20	38
	Oui	28	52	20	
	Non	54	26	20	

Résultats en pour cent linéaires. Exemple de lecture: 78% de l'ensemble des votant-es (86% des pers. ayant voté oui) ont approuvé le premier argument, 12% (6%) l'ont rejeté et 9% (8%) n'ont pas pu se décider ou n'ont donné aucune réponse.

n Total des votant-es sur la loi militaire = 507 (pondéré).

^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

3. Initiative populaire « Pour des loyers loyaux »

3.1 La situation de départ

L'initiative populaire « Pour des loyers loyaux » a été déposée en 1997 par l'Association suisse des locataires. Elle faisait référence au droit du bail du 1^{er} juillet 1990 qui, depuis son entrée en vigueur, a constamment fait l'objet de propositions de modifications. Le couplage des loyers au taux hypothécaire et le reproche qui en découle, à savoir que seules les hausses, mais non les baisses des taux d'intérêt sont répercutées sur les loyers est apparu comme l'un des points litigieux. C'est pourquoi l'initiative demandait principalement que la valeur du taux hypothécaire soit calculée sur la base de moyennes lissées, établies sur cinq ans et que les coûts soient fixés comme élément central de l'adaptation des loyers. En outre, l'initiative veut étendre la protection des locataires contre les congés abusifs.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté cette initiative (CN 102 : 60 / CE 35 : 4). Seuls la gauche et les syndicats lui ont accordé leur soutien : le parti socialiste, les Verts, le parti chrétien-social et le parti du travail (PdT) étaient favorables à cet objet ; l'Union syndicale suisse USS et les syndicats de l'Industrie et du bâtiment SIB leur ont emboîté le pas. En revanche, les partis bourgeois, la Fédération suisse des propriétaires fonciers ainsi que les associations économiques ont clairement rejeté l'initiative. Leur argument principal relevait le fait que l'initiative bétonne le couplage entre taux hypothécaire et loyer, ce qui ne règle en rien le problème de fond, à savoir que le taux hypothécaire n'est plus l'élément déterminant pour les adaptations de loyers. Afin d'attaquer ce problème, le Conseil fédéral prévoyait déjà dans son message du 15 septembre 1999 une révision partielle du droit de bail, qui devait séparer totalement le loyer du taux hypothécaire pour le coupler, en lieu et place, à l'inflation. En décembre 2002, le Parlement acceptait cette loi fédérale et opposait ainsi un contre-projet indirect à l'initiative. L'association suisse des locataires lançait dès lors le référendum.

Le souverain a donc été placé d'une part devant l'alternative des loyers couvrant les frais, prônée par l'association des locataires et d'autre part celle à laquelle le Conseil fédéral et le Parlement ont donné la préférence : le loyer d'un logement comparable. Le 18 mai 2003, l'électorat rejetait nettement, à raison de 67.3 pour cent, l'initiative « Pour des loyers loyaux ». Par conséquent, la nouvelle loi fédérale relative au droit du bail sera soumise au référendum, probablement en février 2004.

3.2 La perception

Les réponses données à la question relative aux contenus de l'initiative « Pour des loyers loyaux », concernaient avant tout les prix élevés des loyers et les droits des locataires. A raison de 44 pour cent, les participant-es ont cité le plus fréquemment le loyer, resp. la baisse du loyer. Dans ce groupe, 31 pour cent ont fait référence au couplage souhaité des loyers au taux hypothécaire, resp. aux taux lissés moyens et 8 pour cent ont relevé expli-

citement l'incidence du taux d'intérêt hypothécaire sur les loyers. Un total de 32 pour cent des sondé-es a fait référence au loyer et à la baisse du loyer.

A la seconde place (15 pour cent) des réponses matérielles les plus souvent citées, on trouve l'extension des droits des locataires, prônée par l'association des locataires, qui en faisait le deuxième pilier de son initiative. Davantage de droits en général pour les locataires et l'extension de la protection contre les congés abusifs ont été les éléments cités le plus souvent. Avec 68 pour cent de réponses « ne sais pas », les personnes qui n'ont pas participé ont montré qu'elles étaient mal informées, mais il est vrai qu'un peu plus d'un tiers des participant-es n'ont pas non plus été en mesure de donner des indications sur le contenu. Cela reflète d'une part la faible importance accordée à l'objet et d'autre part sa complexité.

Tableau 3.1 : Initiative « Pour des loyers loyaux » – Perception des contenus

<i>Perception (pondérée)</i>	<i>Total % (n)</i>	<i>Mentions en % des participant-es (n)</i>	<i>Mentions en % des non-participant-es (n)</i>
<i>En rapport avec le loyer / baisse du loyer</i>	32 (316)	44 (215)	20 (102)
Référence à l'adaptation du loyer au taux hypothécaire / taux d'intérêt moyen	22 (220)	31 (152)	13 (67)
Référence à la répercussion de la baisse des taux hypothécaires sur les loyers	5 (50)	8 (38)	3 (13)
<i>En rapport avec les droits des locataires</i>	10 (104)	15 (73)	6 (33)
Référence à une meilleure protection contre les congés abusifs	4 (35)	4 (19)	3 (17)
<i>Généralités</i>	6 (61)	7 (35)	5 (25)
<i>Faussees raisons / trop compliqué</i>	6 (56)	8 (40)	3 (15)
<i>Ne sais pas / non / aucune réponse</i>	51 (510)	34 (166)	68 (344)
Total	105 (1048)	108 (530)	102 (518)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
En tout 1000 sondé-es ont donné 1048 réponses.
© ISP / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

3.3 Le profil du vote

L'analyse du profil du vote montre que, tant les caractéristiques politiques que les caractéristiques sociales avaient une incidence sur le comportement de vote. S'agissant des caractéristiques politiques, le classement sur l'axe gauche-droite et son corollaire, la sympathie pour un parti, exercent l'influence la plus grande. Ce sont les sympathisant-es du PS et les personnes qui se classent à l'extrême gauche qui ont majoritairement accepté l'initiative. Les sympathisant-es des autres partis gouvernementaux et le reste du spectre de l'axe gauche-droite ont repoussé, parfois nettement, cet objet. En ce qui concerne la préférence de valeur, une majorité des personnes de notre échantillonnage qui sont favorables à davantage d'Etat approuvent l'initiative. Il n'est pas surprenant de constater que les sympathisant-es de l'association des locataires ont majoritairement accepté leur « propre » initiative. Leur comportement de vote n'était pourtant guère homogène,

Tableau 3.2 : Initiative « Pour des loyers loyaux » – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67	1030	
<i>Positionnement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.40***
Extrême gauche	25	95	
Gauche	52	195	
Centre	73	365	
Droite	88	196	
Extrême-droite	83	63	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.38***
PS	38	213	
PDC	83	58	
PRD	91	119	
UDC	85	125	
Autres partis	61	134	
Aucun parti	70	331	
<i>Préférence de valeur interventions de l'Etat – concurrence</i>			V = 0.21***
Davantage d'Etat	46	137	
Conceptions mitigées	65	367	
Davantage de concurrence	76	475	
<i>Affiliation à une association de locataires</i>			V = 0.30***
Active/ passive / concevable	44	144	
Inconcevable	76	386	
<i>Affiliation à une fédération de propriétaires</i>			V = 0.22***
Active / passive / concevable	83	153	
Inconcevable	61	377	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.20***
Active/ passive / concevable	53	301	
Inconcevable	74	719	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

puisque l'on note un taux d'abstention de 44 pour cent. En revanche, les sympathisantes de la fédération des propriétaires fonciers ont nettement rejeté l'objet par 83 pour cent. Il en va de même des personnes qui pouvaient à tout le moins se représenter une affiliation à un syndicat : malgré une recommandation de vote contraire, 53 pour cent se sont prononcés contre cette initiative.

Les caractéristiques sociales influençaient également la décision de vote ; c'est d'ailleurs essentiellement la situation en matière de propriété qui a joué un rôle dans ce domaine : les personnes qui possèdent leur propre maison ont rejeté cet objet à raison de 80 pour

Tableau 3.3 : Initiative « Pour des loyers loyaux » – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67	1030	
<i>Situation en matière de propriété</i>			V = 0.30***
Propriétaire	80	564	
Coopérative	(55)	29	
Location / affermage	51	436	
<i>Revenu du ménage</i>			V = 0.18***
moins de 3000	58	92	
3000–5000	57	216	
5000–7000	66	230	
7000–9000	67	179	
plus de 9000	81	158	
<i>Situation en matière de logement</i>			V = 0.17***
Maison familiale	76	468	
Immeuble	60	562	
<i>Taille de la commune</i>			V = 0.17***
jusqu'à 1000	76	112	
1000–2000	69	118	
2000–5000	75	209	
5000–10000	69	155	
10000–20000	69	175	
20000–50000	60	80	
50000–100000	(54)	48	
plus de 100000	52	133	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.12***
Alémanique	71	717	
Francophone	58	275	
Italophone	(58)	38	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

cent. Mais ce qui est déterminant, c'est que l'initiative a rencontré également un assentiment mitigé auprès de ses destinataires principaux, à savoir les locataires (51% de non dans l'échantillonnage). Le revenu du ménage et la taille de la commune jouaient également un rôle dans la décision de vote. Derrière ce choix de vote se cache probablement le fait que parmi les personnes dont le revenu est bas et celles qui vivent en ville, on trouve une plus grande part de locataires qui ont rejeté cette initiative moins nettement. L'incidence de la région linguistique était faible, celle relative à la formation, au sexe et à l'âge était inexistante.

3.4 Les motifs du choix

24 pour cent des personnes qui ont voté **oui** ont indiqué spontanément la justice envers les locataires comme motif de leur choix. Suivaient les baisses de loyer et les loyers moins élevés que promettait l'initiative (23%) ainsi que la protection des locataires (16%). Si l'on y ajoute encore le fait d'être soi-même locataire (8%) et les aspects sociaux (6%), on voit que plus de trois quarts des motifs mentionnés par les personnes qui ont voté oui se rapportent aux améliorations espérées pour les locataires. 21 pour cent des personnes qui ont accepté cet objet ont indiqué des motifs d'ordre général.

Les **opposant-es** ont avant tout indiqué des raisons d'ordre général pour justifier leur rejet de l'initiative : 26 pour cent ont fait des déclarations négatives d'ordre général, 11 pour cent ont qualifié cet objet d'exagéré alors que 6 pour cent étaient d'avis qu'il y avait déjà suffisamment de lois. Même le fait d'être propriétaire ainsi que les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement conduisaient au rejet de l'initiative (13% pour chacun). Nombre d'opposant-es sont d'avis que la protection des locataires est déjà bien

Tableau 3.4 : Initiative « Pour des loyers loyaux » – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Justice pour les locataires	24 (46)
Pour des raisons de baisse de loyer, loyers plus bas	23 (44)
Généralités	21 (39)
Protection des locataires	16 (30)
Soi-même locataire / membre de l'ASLOCA	8 (16)
Aspects sociaux	6 (12)
Autres / recommandations	5 (9)
Ne sais pas, aucune réponse, fausse raison	8 (16)
Total ^a	112 (212)
Personnes ayant voté non	
Généralités, trop compliqué	26 (90)
Soi-même propriétaire	13 (44)
Recommandations	13 (45)
Objet exagéré	11 (37)
Protection suffisante des locataires, droit des propriétaires	10 (33)
Contre l'intervention de l'Etat, le marché doit régler les coûts	10 (34)
Arguments des coûts, ne limite pas les investissements	8 (29)
Suffisamment de lois	6 (21)
Ne sais pas, aucune réponse, fausse raison	11 (37)
Total ^a	107 (370)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. En tout 190/347 personnes qui ont voté oui/non ont indiqué 212/370 motifs.
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

assez étendue (10%). Avec 10 pour cent, l'argument selon lequel l'intervention de l'Etat élimine les derniers éléments du marché, n'apparaît qu'au centre du peloton des « non ». Les arguments concernant les coûts (8%) n'ont pas joué le rôle dominant qui leur a été accordé durant la campagne. En particulier, l'argument souvent avancé par les opposant-es, à savoir que l'initiative aurait des conséquences fâcheuses sur les investissements, n'a été avancé que par un pour cent des personnes qui ont voté non.

3.5 Les arguments « pour » et « contre »

L'analyse des arguments « pour » et « contre » relatifs à l'initiative « Pour des loyers loyaux » montre des résultats étonnants : bien que l'initiative ait été rejetée aux urnes, plus de la moitié des votant-es sont d'accord avec l'argument « pour », à savoir que cette initiative crée des règles claires pour l'adaptation des loyers au taux hypothécaire. La responsabilité doit en être imputée à l'importante part des personnes qui ont voté non (42 pour cent), mais ont approuvé cet argument. L'argument selon lequel l'initiative crée des loyers transparents et empêche les spéculations a tout de même été soutenu par 47 pour cent des votant-es. Et 48 pour cent se sont déclarés d'accord avec l'argument selon lequel l'initiative renforce la protection des locataires. Alors que les personnes qui ont voté oui ont toujours clairement approuvé les arguments « pour », les opposant-es présentent une image ambivalente : entre 33 et 42 pour cent se sont chaque fois déclarés d'accord, bien qu'il s'agisse d'arguments « pour ». Ce qui abaisse la cohésion de comportement de 46 à 53 pour cent.

Cette ambivalence se poursuit pour les contre-arguments, dont aucun n'a obtenu plus de 46 pour cent d'assentiment ! L'argument selon lequel l'initiative ne découple qu'insuffisamment les loyers du taux hypothécaire a trouvé le soutien de 44 pour cent des votant-es. Il est vrai que nombre d'entre eux ont eu de la peine à se faire une idée sur cet argument technique et n'ont pas été en mesure de donner une réponse. L'argument selon lequel cette initiative dissuade les investisseurs a reçu l'approbation la plus faible (42 pour cent). La réticence à investir n'a guère été citée parmi les motifs du « non ». Ce résultat se reflète dans l'approbation de la moitié seulement des personnes qui ont voté non. En revanche, l'argument selon lequel l'initiative compliquait inutilement le droit du bail, contrairement à la révision du droit du bail, a recueilli la plus grande approbation parmi les contre-arguments, à raison de 46 pour cent. Pourtant, pour un tiers des votant-es, cet argument a engendré le plus grand nombre de réponses « ne sais pas », ce qui est sans doute dû à la situation de départ complexe, qui comprenait une initiative et un contre-projet. Mais comme les personnes qui ont voté oui, resp. non se sont tout de même exprimées relativement nettement contre, resp. pour les contre-arguments, la cohésion de comportement est assez élevée : entre 78 et 85 pour cent.

L'analyse des motifs du choix a déjà montré que les partisans de l'initiative étaient capables de donner des indications plus précises concernant le motif de leur vote que les opposant-es. Les personnes qui ont voté non ont cité 56 pour cent de motifs spécifiques en moins, recommandations y compris, pour justifier leur comportement. Cette position généralement négative sans raisons concrètes se dévoile dans la position étonnamment positive par rapport aux arguments « pour » ainsi que dans le fait que de nombreux opposant-es n'ont pas pu donner de réponse, même aux contre-arguments. Ainsi, la réalité qui veut que nombre de personnes étaient mal informées a finalement été responsable

Tableau 3.5 : Initiative « Pour des loyers loyaux » – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas de réponse	Cohérence ^a
Arguments « pour »					
« L'initiative crée des règles claires lors de l'adaptation des loyers au taux hypothécaire. Ainsi les baisses des taux d'intérêt seront répercutées. »	Total	54	31	15	48
	Oui	79	7	14	
	Non	42	42	16	
« L'initiative crée la transparence et des loyers comparables. Elle empêche les spéculations et les hausses injustifiées du loyer lors d'un changement de locataire ou de propriétaire. »	Total	47	35	18	53
	Oui	75	12	13	
	Non	33	46	21	
« L'initiative renforce la protection des locataires, parce qu'elle comble les lacunes dans le droit du bail et que la charge de la preuve revient au propriétaire. »	Total	48	28	24	46
	Oui	69	14	17	
	Non	39	34	27	
Arguments «contre »					
« L'initiative ne découple pas suffisamment les loyers du taux hypothécaire et se base sur une valeur moyenne irréaliste. »	Total	44	27	29	78
	Oui	29	40	31	
	Non	51	21	28	
« L'initiative dissuade les investisseurs. Conséquence : la construction de logements reculera et l'offre en logements va se raréfier. »	Total	42	41	17	79
	Oui	27	59	14	
	Non	50	31	19	
« L'initiative complique inutilement le droit du bail en vigueur. Seule la révision du droit du bail par le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du Parlement entraîne une simplification. »	Total	46	21	33	85
	Oui	22	42	36	
	Non	58	10	32	
Les résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 54% de tous/tes les votant-es (79% de oui) se sont rallié-es au premier argument, 31% (7%) l'ont rejeté et 15% (14%) n'ont pas pu se décider ou n'ont donné aucune réponse. n Total des votant-es = 537 a il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). © ISP/ GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.					

du rejet confus d'une modification soudaine du système de bail ancien et connu, et par conséquent du rejet net de l'initiative.

Au regard de la future votation référendaire, plusieurs aspects sont d'importance : d'une part un tiers des votant-es n'a pas répondu à l'argument selon lequel seul le contre-projet indirect entraînerait une simplification du droit de bail. Voilà qui apporte la preuve d'une certaine insécurité, resp. d'un manque d'information concernant les différentes variantes des modifications du droit de bail. Pourtant la réalité qui veut que premièrement nombre d'opposant-es se soient appuyé-es sur les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement et que deuxièmement la « préférence pour le statut quo » en tant que motif du choix cité spontanément n'ait pas joué de rôle, pourrait également être un indice que le loyer comparatif favorisé par le Conseil fédéral et le Parlement pourrait avoir de meilleures chances aux urnes.

4. Initiative populaire « Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches) »

4.1 La situation de départ

Depuis les dimanches sans voitures instaurées lors de la crise pétrolière de 1973, les requêtes visant à réintroduire de telles restrictions n'ont pas cessé. Le 18 mai 2003, le corps électoral devait se prononcer sur une initiative qui prévoyait une interdiction de circuler dans l'ensemble du pays lors de quatre dimanches par année, encore à définir. Cette interdiction ne concernait que le trafic motorisé privé et non les transports publics ni les transports spécifiques, que le Conseil fédéral aurait dû fixer dans des prescriptions d'exécution et d'exception. Cette réglementation aurait d'abord été valable pour quatre années. Ensuite, lors d'une nouvelle votation, le souverain aurait pu s'exprimer quant à son introduction définitive.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé le rejet de l'initiative. On a bien essayé de lancer un contre-projet avec *un seul* dimanche sans voitures par année, mais celui-ci a finalement fait long feu parce qu'il a été impossible de trouver un dimanche par année qui puisse être déclaré « sans voitures » par tous les cantons. Les partis gouvernementaux ont suivi les recommandations de vote du Conseil fédéral et recommandèrent de rejeter l'initiative des dimanches. En revanche, l'initiative a été soutenue par toutes les parties des partis de gauche.

S'il est vrai que l'initiative a été rejetée, elle a pourtant réussi à rassembler 37.6 pour cent des voix. Des sept initiatives soumises au vote le 18 mai, seules les initiatives « Moratoire Plus » et « Droits égaux pour les personnes handicapées » ont réuni davantage de voix. Il s'agit à présent d'analyser de plus près cette issue quelque peu surprenante de la votation – sur leur site Internet, les auteurs de l'initiative annonçaient un « succès d'estime ».

4.2 La perception

La plupart des sondé-es n'ont eu aucun mal à répondre à la question relative au contenu de l'initiative des dimanches. Seuls 7 pour cent des participant-es n'ont pu faire aucune déclaration concernant son contenu. Voilà qui est tout de même un peu étonnant, l'initiative des dimanches étant restée, pendant toute la campagne, dans l'ombre d'autres objets et que le débat à ce sujet n'a pas été particulièrement enflammé. Bien qu'une grande majorité savait de quoi il s'agissait pour cet objet, il faut probablement attribuer cela à son contenu comparativement simple à nommer. En conséquence, 89 pour cent des participant-es savaient que l'initiative demandait l'introduction de dimanches sans voitures et 71 pour cent ont même pu indiquer le nombre correct de dimanches sans voitures par année.

Tableau 4.1 : Initiative des dimanches – perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
<i>Dimanches sans voitures</i>	74 (737)	89 (435)	60 (303)
4 dimanches sans voitures par année plus ou moins que 4 dimanches	54 (540) 6 (56)	71 (347) 6 (28)	39 (194) 6 (28)
<i>Ne sais pas / aucune réponse</i>	23 (225)	7 (35)	38 (188)
<i>Raisons pour l'introduction de dimanches sans voitures</i>	1 (8)	1 (5)	1 (3)
<i>Divers</i>	3 (32)	5 (23)	2 (9)
Total	101 (1002)	101 (498)	100 (503)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
En tout 998 sondé-es ont donné 1002 réponses.
© ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

4.3 Le profil du vote

Le fossé entre les partisans et les opposants de l'initiative des dimanches longeait la ligne idéologique classique. Le sondé-es qui se classaient politiquement à gauche ont majoritairement accepté cet objet. En revanche, le centre ainsi que le camp de droite l'ont nettement rejeté. L'antagonisme empreint d'idéologie entre les partisans et les opposants se remarque aussi dans le comportement de vote selon la sympathie pour un parti. L'électorat du PS a suivi le mot d'ordre de son parti et voté majoritairement oui (67%), alors que les sympathisant-es des partis gouvernementaux bourgeois ont nettement dit non aux quatre dimanches sans voitures (entre 79 et 87%). Les personnes n'ayant aucun lien avec un parti ont, pour la grande majorité d'entre eux, rejeté l'initiative des dimanches (67%).

La structure de conflit de la votation, marquée par l'idéologie, est également mise en évidence par l'analyse des préférences de valeur : celui qui s'exprimait en faveur de thèmes gauche-verts, qui accordait donc par exemple une grande importance à la protection de l'environnement, qui défend un Etat fort, mais qui est sceptique par rapport à l'armée, acceptait majoritairement cette initiative. Les personnes qui croient en des valeurs contraires l'ont en revanche rejetée nettement. L'affiliation à une organisation de protection de l'environnement est en étroite corrélation avec la position par rapport à la protection de l'environnement. Celui qui est membre actif ou passif d'une telle organisation ou qui, à tout le moins, peut s'imaginer une telle affiliation, a, dans notre échantillonnage, majoritairement accepté l'Initiative (52%). En revanche, quiconque ne peut s'imaginer une affiliation à ce genre d'organisation, repoussait nettement cet objet (78%).

L'analyse du profil de vote montre sans équivoque que, malgré une campagne qui a touché une large couche de la population, les auteurs de l'initiative, essentiellement gauche-verts, n'ont guère réussi à gagner des voix en dehors de leur clientèle classique, composée principalement d'un électorat jeune, citadin, qui se positionne politiquement à gauche et qui jouit d'une bonne formation. C'est précisément ce qui lui a manqué pour avoir du succès. Ainsi l'initiative des dimanches a subi le même destin que les deux Initiatives

Tableau 4.2 : Initiative des dimanches – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62	1128	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.42***
PS	33	230	
PDC	79	62	
PRD	79	130	
UDC	87	133	
Aucun parti	67	370	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.43***
Extrême gauche	20	101	
Gauche	37	208	
Centre	70	404	
Droite	81	216	
Extrême droite	76	68	
<i>Préférence de valeur protection de l'environnement – prospérité</i>			V = 0.24***
Environnement plus important que la prospérité	49	447	
Conceptions mitigées	69	550	
Prospérité plus importante que l'environnement	83	108	
<i>Affiliation à une organisation de protection de l'environnement</i>			V = 0.31***
Active / passive / concevable	48	296	
Inconcevable	78	274	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

nucléaires : elle a été acceptée nettement par l'électorat gauche-vert, mais n'a trouvé qu'un faible soutien parmi l'électorat de droite et parmi celui qui n'est lié à aucun parti.⁵

S'agissant des caractéristiques sociales, ce sont avant tout l'âge, la formation et le fait de posséder une voiture qui ont joué un rôle. Les votant-es au bénéfice d'une formation de haut niveau, les personnes qui ne possèdent aucune voiture et les jeunes, ont rejeté l'initiative moins nettement que ceux/celles dont le niveau de formation est bas, qui sont propriétaires d'une ou plusieurs voitures ainsi que les personnes d'un certain âge. Il s'agit pourtant de ne pas oublier que l'influence toute relative de ces variables sociales se réduit comme peau de chagrin en cas de constance des caractéristiques politiques. Le classement personnel sur l'axe gauche-droite et la position concernant les questions environnementales, exprimées par l'affiliation à des organisations de protection de l'environnement ont été déterminants pour la décision de vote. Lors d'une analyse au moyen d'une régression logistique, les autres variables perdent parfois notablement en importance pour le choix du vote.

⁵ Les valeurs élevées en matière de corrélation entre le choix du vote concernant les initiatives nucléaires et la décision de vote relative à l'initiative des dimanches (V de Cramer entre l'initiative des dimanches et Sortir du nucléaire = 0.461; entre l'initiative des dimanches et Moratoire Plus = 0.482) indiquent que la composition des partisans et des opposants était sensiblement identique pour les trois votations.

Tableau 4.3 : Initiative des dimanches – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62	1128	
<i>Age</i>			V = 0.14***
18–29 ans	55	115	
30–39 ans	55	218	
40–49 ans	58	234	
50–59 ans	65	203	
60–69 ans	69	190	
70 ans et plus	74	168	
<i>Niveau de formation</i>			V = 0.13***
Elevé	55	513	
Moyen	68	504	
Faible	69	111	
<i>En possession d'une voiture</i>			V = 0.14***
Pas de voiture	46	179	
Une/plusieurs voitures	65	949	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP / GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

4.4 Les motifs du choix

Les personnes qui ont voté oui ont motivé leur choix le plus souvent par des déclarations positives d'ordre général du genre « c'est une bonne chose », « je suis pour » ou d'autres choses identiques. S'il est vrai que de telles déclarations corroborent l'assentiment exprimé auparavant, elles ne trahissent pourtant rien des raisons ayant entraîné la décision de vote positive. Cela est peut-être dû au fait que le/la sondé-e n'est pas très au clair avec lui/elle-même s'agissant de ses propres raisons d'agir ou encore que la capacité d'une explication rationnelle ultérieure lui fait défaut. Faut-il en conséquence écarter les indications de motifs sous prétexte qu'elles sont sans fondement ? Voilà qui serait un peu précipité, puisque, dans le cas présent, on peut aussi penser que derrière ces déclarations, souvent teintées émotionnellement, se cache une réalité en rapport avec le vivant, c'est-à-dire avec la réalité journalière et le sentiment de qualité de la vie qu'elle suppose. C'est dans ce sens que se sont exprimées un cinquième des personnes qui ont voté oui, de manière plus précise il est vrai, mais dans une direction similaire au niveau du contenu (telle que par ex. « représente un événement unique pour les enfants »). Peut-être que la raison de la mention fréquente de tels motifs doit être recherchée dans le fait que la campagne en faveur de l'initiative a essentiellement cherché à convaincre en faisant de la promotion pour une amélioration de la qualité de vie. En outre, 20 pour cent des personnes ont indiqué des motifs en rapport avec l'environnement et 15 pour cent ont cité des

Tableau 4.4 : Initiative des dimanches – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Déclarations d'ordre général	39 (87)
Référence à la pollution de l'environnement	20 (45)
Référence à la qualité de vie (davantage d'espace, de tranquillité, de joie de vivre)	20 (45)
Raisons personnelles (vécu soi-même, par conviction)	15 (33)
Référence aux opposant-es (un changement de mentalité est nécessaire, etc.)	15 (32)
Référence au trafic	8 (18)
Divers	2 (4)
Ne sais pas, aucune réponse	1 (1)
Total	119 (265)
Personnes ayant voté non	
Référence à la restriction de liberté	28 (93)
La réalisation	23 (76)
Référence à l'utilité / aux coûts (aucune utilité pour l'environnement, coûts importants par manque de touristes)	21 (69)
Déclarations d'ordre général	16 (54)
Dépendant de la voiture	9 (28)
Divers	9 (29)
Ne sais pas, aucune réponse	3 (10)
Total	109 (359)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. En tout 222/329 votant-es oui/non ont répondu.
 © ISP/ GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

motifs personnels, parmi lesquels le souvenir des dimanches sans voitures d'il y a 30 ans revient le plus souvent. Un autre 15 pour cent a fait référence aux opposant-es en disant que 4 dimanches sans voitures étaient supportables et qu'un changement de mentalité est nécessaire. 8 pour cent déplorent l'augmentation massive du trafic et espèrent pouvoir la stopper par le biais de l'initiative des dimanches.

Les personnes qui ont voté non ont indiqué le plus fréquemment la restriction de la liberté personnelle comme motif du vote (28%), suivie par des objections pragmatiques telles que la difficulté de réalisation (23%) et la faible utilité en regard des coûts élevés (21%). Comparativement, la dépendance par rapport à la voiture le dimanche a été rarement citée (9%). Encore plus rarement (1 mention) a été mentionné l'argument beaucoup utilisé par les opposant-es durant la campagne, selon lequel les exceptions prévues par l'initiative pour la police, les autocars de tourisme, etc. rendaient impossible l'utilisation sans danger de la route par les enfants.

Tableau 4.5 : Initiative des dimanches – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, pas de réponse	Cohérence ^a
Arguments « pour »					
« Les dimanches sans voitures auront une utilité à long terme pour l'écologie, dans le sens où ils encouragent un changement d'opinion. »	Total	41	54	5	75
	Oui	83	15	3	
	Non	16	77	7	
« Les dimanches sans voitures ouvrent de nouveaux espaces et de nouvelles possibilités de détente durant un dimanche. »	Total	49	48	3	71
	Oui	92	7	1	
	Non	22	73	4	
« Les dimanches sans voitures sont avant tout un cadeau pour nos enfants. Ils auront à disposition un espace de jeu immense et nouveau. »	Total	46	52	3	69
	Oui	84	16	1	
	Non	22	74	4	
« Le trafic routier est devenu trop important sur les axes de transit tel que le Gothard, ce qui rend une restriction nécessaire. »	Total	53	37	11	49
	Oui	68	24	8	
	Non	43	44	13	
Contre-arguments					
« Quatre dimanches sans voitures entraîneraient des pertes financières pour le tourisme. »	Total	62	35	4	83
	Oui	28	68	3	
	Non	82	14	4	
« L'initiative des dimanches représente une intervention inutile dans la liberté personnelle de chacun. »	Total	58	40	3	91
	Oui	14	84	3	
	Non	84	13	3	
<p>Les résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 41% de tous/tes les votant-es (83% de oui) se sont rallié-es au premier argument, 54% (15%) l'ont rejeté et 5% (3%) n'ont pas pu se décider ou n'ont donné aucune réponse.</p> <p>n Total des votant-es = 550</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>© ISP/ GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.</p>					

4.5 Les arguments « pour » et « contre »

Bien que cet objet n'ait été accepté que par 38 pour cent, tous les arguments « pour » ont reçu le soutien de plus de 40 pour cent des votant-es. L'argument selon lequel les dimanches sans voitures apportent de nouveaux espaces et de nouvelles possibilités de détente (92% d'approbation) est celui que les personnes ayant voté oui ont trouvé le plus crédible. Presque la moitié de tous les participant-es (49%) ont donné leur assentiment à cet argument. 22 pour cent des personnes ayant voté non ont également partagé l'impression que cette initiative améliorerait la qualité de la vie, mais n'y trouvaient malgré tout aucun argument concluant pour se déterminer positivement. Le soutien des

votant-es a été un peu plus faible en ce qui concerne l'argument selon lequel l'initiative représente un cadeau pour les enfants. Les différences entre les personnes ayant voté oui et celles qui ont voté non se sont en revanche avérées beaucoup plus tranchées pour l'argument selon lequel l'initiative des dimanches aurait une utilité écologique à long terme, dans le sens où elle encourage un changement d'opinion : 83 pour cent de personnes d'accord parmi ceux/celles qui ont voté oui s'opposent à 84 pour cent de personnes pas d'accord parmi celles qui ont voté non. Le dernier argument favorable, à savoir que l'important trafic routier de transit au Gothard rend nécessaire une restriction, se différencie des autres arguments. D'une part il présente une cohésion de comportement très faible, ce qui indique que cet argument n'avait aucune fonction d'orientation lors de la décision de vote. D'autre part, comparativement aux autres arguments favorables, le nombre des personnes ayant voté oui qui approuvent cet argument est faible (68%) alors que chez celles qui ont voté non, il est excessivement élevé (43%). Nous en concluons donc que, même si l'important trafic routier au Gothard est considéré par une majorité comme un problème qui nécessite une solution, la plupart n'ont pourtant pas compris ce qu'il avait de commun avec l'initiative des dimanches.

Des deux **contre-arguments**, c'est la déclaration selon laquelle quatre dimanches sans voitures entraîneraient des pertes dans le domaine du tourisme qui a recueilli le plus d'approbation. 62 pour cent de tous les votant-es l'ont approuvée et 28 pour cent des personnes qui ont voté oui craignaient une perte financière pour le tourisme suisse. Toutefois, le second argument selon lequel l'initiative des dimanches représentait une atteinte inutile à la liberté personnelle de chacun présente une cohérence de comportement plus élevée. Cet argument a certainement joué un rôle plus important pour la décision de vote que celui des pertes pour le tourisme suisse, ce qui ressort tant de l'analyse des motifs que de celle des comportements très différents en matière d'approbation des votant-es : les personnes ayant voté non se sont déclarées d'accord à 84 pour cent alors que ceux/celles qui ont voté non l'ont rejeté à 86 pour cent.

5. Initiative populaire « La santé à un prix abordable » (Initiative-santé)

5.1 La situation de départ

L'initiative populaire lancée par le PS « La santé à un prix abordable » fait suite à une longue série de interventions qui concernaient le système de santé et son développement. Elle demande une refonte fondamentale du système de financement de l'assurance-maladie obligatoire ainsi qu'une stabilisation des coûts de la santé. Les primes des caisses-maladies seraient financées d'une part par une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée, ce qui est nouveau, et d'autre part par un pourcentage au moins aussi élevé de quote-part des assurés. La prime serait déterminée en fonction du revenu, de la fortune et des charges familiales. En outre, afin de garantir un frein efficace de la progression des coûts dans le domaine de la santé, la Confédération se verrait attribuer des compétences qui appartiennent aujourd'hui principalement aux cantons.

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandèrent au peuple et aux cantons de rejeter cet objet et renoncèrent au contre-projet en argumentant que la révision en cours de la LAMal était suffisante. Seule une minorité de partis, de fédérations et d'organisations recommandèrent de voter oui : entre autres le PS, les Verts, le parti évangélique ainsi que l'Union syndicale suisse.⁶ La campagne a essentiellement été marquée par le débat relatif à l'importance des montants qui devaient être prélevés sur la fortune, le revenu et la TVA. Même le texte de l'initiative subissait des interprétations spécifiques selon l'appartenance aux partisans ou aux opposant-es.

Le 18 mai 2003, l'initiative-santé a été rejetée par l'ensemble des cantons et par une majorité du peuple de 72.9 pour cent.

5.2 La perception

A la question concernant les contenus principaux de cet objet, presque deux tiers (64%) des participant-es ont fait spontanément référence aux primes ou au passage du système de primes par tête d'habitant à celui des primes calculées en fonction du revenu et de la fortune. 17 pour cent des participant-es ont mis l'initiative en relation avec les coûts et le financement du système de santé. L'aspect de justice sociale, mis en avant par les auteurs de l'initiative, présentait moins d'importance (11%). Un autre 7 pour cent des participant-es a fait référence à la restructuration du système de santé. Concernant cet objet, plus de la moitié des non-participant-es ignoraient de quoi il s'agissait (54%) alors que les participant-es n'étaient que 17 pour cent à ne pas être au courant. Cette peine relative à percevoir les contenus est étonnante : d'une part en raison de la campagne d'avant la votation très engagée et d'autre part suite à la réalité qui veut que dans l'ordre chronologique de l'évaluation de l'importance accordée aux différents objets, cette initiative occupait la seconde place. Quelques pistes d'explication pourraient être la complexité au

⁶ Recommandations divergentes : les sections cantonales du PEP de SG, TG resp. GPS TG recommandèrent le « non », resp. la liberté de vote. Tout aussi divergentes les recommandations du CSP (groupe au sein de l'UDC): Liberté de vote au lieu du « non »...

Tableau 5.1 : Votation sur « L'initiative-santé » – Perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
<i>Référence aux primes, autres façons de calculer les primes</i>	48 (478)	64 (312)	33 (165)
<i>Référence aux coûts /financement</i>	12 (121)	17 (84)	7 (33)
Dont la taxe à la valeur ajoutée	8 (76)	11 (53)	5 (23)
<i>Justice sociale</i>	8 (78)	11 (52)	5 (25)
<i>Réorganisation du système de santé</i>	6 (61)	7 (33)	6 (27)
<i>Généralités</i>	3 (29)	3 (14)	3 (16)
<i>Divers</i>	1 (10)	1 (6)	1 (4)
<i>Ne sais pas, aucune réponse, non</i>	36 (357)	17 (85)	54 (271)
Total	114 (1134)	119 (586)	108 (541)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 (valeurs arrondies).
Exemple de lecture pour la colonne « Total » : en tout 998 sondé-es (100%) ont donné 1134 (114%) réponses.
© ISP / Gfs : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

niveau de la matière ainsi que la « lutte des chiffres » durant la campagne, qui pourrait être responsable de l'insécurité parmi les sondé-es.

5.3 Le profil du vote

L'analyse des caractéristiques politiques et sociales attribue aux premières le contenu explicatif le plus important. Les recommandations de parti ont été majoritairement suivies, le plus nettement par les partisans de l'UDC et du PRD, dont la part de non s'élève à 95, resp. 93 pour cent. L'importante part de vote négatif de 41 pour cent montre que l'initiative n'était pas incontestée par les sympathisants du PS. Dès le lancement de l'initiative, deux fronts s'opposaient au sein du PS ; l'un d'entre eux donnait la préférence à un texte alternatif et édulcoré.⁷ Exception faite des personnes qui se sont classées à l'extrême gauche, l'initiative a été majoritairement rejetée par l'ensemble du spectre gauche-droite. Conformément aux attentes, les personnes qui se déclaraient favorables à l'avantage d'Etat ont approuvé plus massivement cet objet que ceux qui souhaitaient davantage de concurrence.

S'agissant des caractéristiques sociales, ce sont avant tout le revenu du ménage et la variable qui en découle, à savoir l'évaluation de la situation économique personnelle, qui ont joué un rôle : plus le revenu du ménage est bas, plus la part de non diminue. Le groupe de personnes dont le revenu du ménage est le plus faible représente l'exception : lors de notre sondage, il rejetait l'initiative par 74 pour cent, bien que ce groupe soit celui qui en aurait profité le plus. Probablement que ces personnes se basaient plutôt sur le statut quo dont elles bénéficient déjà par le biais des réductions de primes et des décharges

⁷ NZZ du 28 avril 2003: « Contre le centralisme dans le système de santé ».

Tableau 5.2 : Votation sur « L'initiative-santé » – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	73	1051	
Caractéristiques politiques			
<i>Sympathie pour un parti</i>			V=0.47***
PS	41	225	
PDC	89	123	
PRD	93	122	
UDC	95	60	
Aucun parti	78	330	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=0.45***
Extrême gauche	28	99	
Gauche	52	203	
Centre	81	370	
Droite	92	199	
Extrême droite	88	65	
<i>Préférence de valeur interventions de l'Etat – concurrence</i>			V=0.25***
Davantage d'Etat	49	134	
Conceptions mitigées	70	362	
Davantage de concurrence	83	499	
Caractéristiques sociales			
<i>Revenu du ménage</i>			V=0.15**
moins de 3000	74	101	
3000-5000	64	216	
5000-7000	71	238	
7000-9000	72	181	
plus de 9000	84	159	
<i>Evaluation de la situation économique personnelle</i>			V=0.10*
Mauvaise/très mauvaise	67	60	
Correcte	68	259	
Bonne	74	614	
Très bonne	84	109	
<i>Région linguistique</i>			V=0.11***
Francophone	66	281	
Alémanique	76	728	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP / GIS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

accordées aux familles, plutôt que sur une situation de départ incertaine après acceptation de l'objet. Les votant-es qui qualifiaient leur situation économique personnelle de très bonne repoussèrent nettement l'initiative par 84 pour cent ; les votant-es qui se trouvent dans une situation économique mauvaise ou très mauvaise la repoussèrent également, mais moins nettement (67%). Les différences linguistiques influencèrent également le comportement de vote, mais uniquement dans une faible mesure.

5.4 Les motifs du choix

Le motif le plus souvent cité par les personnes qui ont voté oui concernait les primes trop élevées, resp. leur développement socialement plus supportable après l'acceptation de l'initiative (52%). En second lieu suivaient des déclarations positives d'ordre général (20%). L'évaluation selon laquelle une modification est nécessaire dans le domaine de la santé était un motif décisif pour 15 pour cent des personnes qui ont voté oui. Les oppo-

Tableau 5.3 : Votation sur « l'initiative-santé » – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
En rapport avec les primes (trop élevées, plus justes, proportionnelles au revenu)	52 (72)
Dont primes trop élevées	9 (13)
Déclarations d'ordre général (par ex. « est une bonne chose »)	20 (27)
Changement du statut quo	15 (20)
En rapport avec le financement (par ex. « baisse les coûts, la TVA augmentera de toute manière »)	9 (12)
Justice sociale	4 (6)
Réduction de la complexité	3 (4)
Divers	4 (6)
Ne sais pas / aucune réponse	7 (10)
Total ^a	114 (157)
Personnes ayant voté non	
Déclarations d'ordre général (par ex. « n'est pas acceptable »)	44 (159)
Coûts, répercussions sur les coûts suite à l'initiative	30 (107)
Dont trop cher	11 (40)
Dont en raison de l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée	10 (37)
Système de santé / sociale (par ex. « mise en place d'une médecine à deux vitesses »)	13 (48)
Dont les riches ne doivent pas payer davantage	10 (35)
Pas nécessaire de changer le statut quo, autre solution	6 (21)
Divers	8 (29)
Ne sais pas / aucune réponse	7 (25)
Total ^a	108 (389)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. En tout 138/362 sondé-es ont cité 157/389 motifs.
© ISP/ GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

sant-es à l'initiative ont eu nettement plus de peine à justifier leur décision sur le plan du contenu : 44 pour cent d'entre eux ont légitimé leur décision par des décisions négatives d'ordre général. Comme cela ressort déjà de la perception, l'indication du contenu relatif à la matière a été difficile pour nombre de participant-es. En outre, 13 pour cent des personnes qui ont voté non étaient d'avis que les conséquences pour le système de santé serait défavorables sur le plan social ou encore que le changement du statut quo était inutile (6%). Les coûts étaient cités comme motif tant par les opposant-es que par les partisans : les premiers craignaient les conséquences négatives de l'initiative induites par des frais plus élevés (30%) alors que les derniers mettaient en évidence la réduction des primes (9%) et la réduction des coûts (9%).

5.5 Les arguments « pour » et « contre »

La réduction de la charge que représentent les primes était le motif cité le plus fréquemment pour un choix de vote positif. Malgré tout, peu de personnes ayant voté oui se sont comparativement déclarées d'accord avec le premier argument « pour » selon lequel l'initiative-santé permettrait de baisser les primes des caisses-maladies d'une grande majorité d'assurés (68%). Les personnes ayant voté « non » ont rejeté cet argument de manière relativement net (72%). Le second argument selon lequel l'initiative-santé empêcherait la médecine à deux vitesses qui menace, présente une cohésion de comportement relativement faible. Seuls 48 pour cent de ceux/celles qui ont approuvé cet argument ont finalement déposé un vote positif dans l'urne. Même pas la moitié des personnes ayant voté oui étaient d'accord avec cet argument (47%) ; un petit deux tiers de celles qui ont voté non l'ont rejeté (64%). On peut penser qu'il faut en rechercher la raison dans le fait que l'argument de la médecine à deux vitesses a été formulé tant par les partisans que par les opposant-es de l'initiative. En conséquence, le nombre de réponses « ne sais pas » est relativement élevé.

Moins de la moitié des votant-es (47%) ont approuvé le contre-argument selon lequel l'initiative-santé réduirait fortement la sensibilisation au problème des coûts. Seules 59 pour cent des personnes qui ont voté négativement étaient d'accord avec cet argument ; malgré cela, la cohésion de comportement est élevée (91%). Seul le second contre-argument selon lequel l'initiative-santé entraîne une augmentation massive de la taxe à la valeur ajoutée a reçu l'approbation d'une majorité de votant-es (65%). Même 32 pour cent des partisans de l'initiative se sont déclarés d'accord avec cet argument. L'analyse des motifs montre que ce sont avant tout les aspects des primes et des coûts qui occupaient la première place. C'est pourquoi l'on aurait pu s'attendre à des valeurs encore plus nettes en matière d'approbation, resp. de rejet pour le premier argument « pour » ainsi que pour le second argument « contre ». Les différentes interprétations du montant des primes de caisse-maladies et de la taxe à la valeur ajoutée étaient au centre de la « lutte des chiffres » pendant la campagne. Les indications contradictoires des partisans et des opposants ont créé une insécurité, ce qui s'est également manifesté par une part plus ou moins constante de réponses « ne sais pas » par-delà tous les arguments. Les opposant-es à l'initiative n'ont généralement pas eu plus de peine à classer les arguments « pour ».

Tableau 5.4 : Votation sur « l'Initiative-santé » – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, pas de réponse	Cohérence ^a
Arguments « pour »					
« L'initiative-santé baisse les primes de caisse-maladie pour une grande majorité d'assurés »	Total	31	58	11	60
	Oui	68	18	13	
	Non	17	72	10	
« L'initiative-santé empêche la médecine à deux vitesses qui menace »	Total	27	56	17	48
	Oui	47	33	20	
	Non	19	64	17	
Arguments « contre »					
« L'initiative-santé supprime toute incitation à réduire les coûts »	Total	47	39	14	91
	Oui	15	71	15	
	Non	59	28	14	
« L'initiative-santé entraîne une augmentation massive de la TVA »	Total	65	23	11	87
	Oui	32	52	16	
	Non	78	13	9	

Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 31% de tous/tes les votant-es (68% de oui) étaient d'accord avec le premier argument, 58% (18%) l'ont rejeté et 11% (13%) n'ont pas pu se décider ou n'ont donné aucune réponse.
n Total des votant-es = 500.
^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).
© ISP/ GfS : Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

6. L'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées »

6.1 La situation de départ

Les difficultés auxquelles sont confrontés près de 700 000 être humains victimes d'un handicap dans leur vie quotidienne sont devenues un thème central de la politique suisse. L'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées », qui a été déposée en juin 1999 par l'« Association de l'initiative populaire pour l'égalité des personnes handicapées » contenait trois éléments principaux : premièrement l'interdiction de la discrimination, deuxièmement des mesures pour éliminer et compenser les désavantages existants et troisièmement la garantie du libre accès aux constructions et aux installations ou le recours à des équipements et prestations destinés au public, avec la seule restriction que cela soit « économiquement supportable ». Suite au dépôt de l'initiative

populaire, le département de justice a fait élaborer la loi fédérale sur l'égalité des handicapés, qui était conçue aussi bien comme contre-projet à l'initiative que comme loi d'exécution des dispositions du droit fondamental. L'initiative et le contre-projet indirect se différenciaient dans le domaine matériel de validité et le rythme de mise en œuvre décidé ainsi que dans les standards d'adaptation exigés.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé le rejet de l'initiative. Une majorité des partis, associations et organisations s'est ralliée à cette recommandation du non. L'initiative a trouvé un écho auprès du PS et d'autres partis issus du spectre politique de gauche. Sur le plan des associations, ce sont avant tout les organisations de handicapés (et d'entraide) et l'Union syndicale suisse qui se sont mobilisés pour faire accepter l'initiative.

Lors du scrutin du 18 mai, l'initiative a été rejetée par une nette majorité des votant-es – 62.3 pour cent – et la majorité des cantons.

6.2 La perception

Tableau 6.1 : Votation sur l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » – Perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
<i>Référence à la suppression des obstacles ; libre accès</i>	47 (466)	63 (311)	31 (158)
Dont permettre l'accès aux bâtiments (publics)	42 (415)	56 (278)	27 (138)
Dont simplifier la vie des handicapés	3 (34)	5 (25)	2 (10)
<i>Référence à l'égalité des handicapés</i>	21 (212)	22 (111)	20 (102)
Dont égalité de droit et de chances	11 (110)	12 (56)	11 (55)
<i>Référence au droit exigible</i>	7 (66)	8 (40)	5 (27)
<i>Généralités</i>	4 (36)	4 (20)	3 (17)
<i>Ne sais pas / pas de réponse / non</i>	29 (285)	12 (58)	45 (223)
Total	107 (1069)	110 (540)	105 (529)
<small>Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 (valeurs arrondies). Exemple de lecture pour la colonne « Total » : en tout 998 sondé-es (100%) ont fait 1069 mentions (107%). © ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.</small>			

A la question portant sur les contenus de l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées », les sondé-es se sont référés le plus souvent à l'élimination et à la compensation des désavantages existants (47%). Lors de la campagne, les partisans ont sans cesse tenté de transmettre ce contenu, avant tout en rapport avec les obstacles liés aux constructions, en évoquant de nombreux exemples de la vie quotidienne des handicapés. On prévoyait en même temps de rattacher ces exemples à la question de l'égalité. Presque un cinquième de l'ensemble des sondé-es établissait effectivement le rapport thématique avec l'égalité des handicapés. Les participant-es étaient quelque peu mieux infor-

mé-es que les non-participant-es ; la part de « ne sais pas » – 12 pour cent – étaient considérablement plus faible que celle des non-participant-es (45%). Bien que les adversaires, en raison de la crainte d'une avalanche de procès, aient mis au premier plan le droit de plainte individuel, 7 pour cent seulement de tous les sondé-es l'ont mentionné comme contenu central de l'initiative.

6.3 Le profil du vote

L'analyse du profil du vote révèle que les caractéristiques politiques ont une plus grande influence sur le comportement de vote que les caractéristiques sociales. Alors qu'une large majorité des partisans du PS a accepté l'initiative (70%), 86 pour cent des sympathisant-es de l'UDC l'ont rejetée. L'initiative a également clairement été rejetée par les partisans du PDC et du PRD, avec 74, respectivement 77 pour cent. Le positionnement sur l'axe gauche-droite montre que plus un votant-e se positionnait à gauche, plus il/elle avait tendance à accepter l'initiative. Au contraire, les votant-es qui se situaient au milieu ou à droite l'ont majoritairement rejeté. La structure conflictuelle de la votation, empreinte d'idéologie, se reflète dans la répartition des préférences de valeur des sondé-es. Les personnes qui préconisaient davantage d'interventions étatiques ont majoritairement déposé un oui dans l'urne (62%). Inversement, celles qui s'opposent à la régulation de l'Etat ont largement rejeté l'initiative (69%). Le fait d'être membre d'une organisation de handicapés (et d'entraide) a aussi une influence sur le comportement de vote. Cependant, selon notre sondage, l'initiative a également été rejetée par une majorité de sympathisant-es de ces organisations (56%). Les sondé-es qui ne pouvaient concevoir une affiliation à l'une d'elles ont toutefois rejeté l'initiative bien plus nettement (70%).

Tableau 6.2 : Votation sur l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées »
– Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62	1086	
Caractéristiques politiques			
<i>Sympathie pour un parti</i>			V=0.39 ***
PS	30	204	
PDC	74	59	
PRD	77	133	
UDC	86	138	
Pas d'affinité	64	352	
<i>Positionnement sur l'axe gauche/droite</i>			V=0.38***
Extrême gauche	24	90	
Gauche	38	190	
Centre	69	389	
Droite	80	220	
Extrême droite	77	68	
<i>Préférence de valeur : interventions de l'Etat – concurrence</i>			V=0.20***
Davantage d'Etat	38	132	
Conceptions mitigées	63	385	
Davantage de concurrence	69	510	
<i>Affiliation à une organisation de handicapés (et d'entraide)</i>			V=0.15**
Active / passive / concevable	56	283	
Inconcevable	70	223	
Caractéristiques sociales			
<i>Personnellement concerné</i>			V=0.15***
Soi-même handicapé / proches parents handicapés	48	114	
Pas handicapé, ni soi-même ni proche parenté	66	403	
<i>Région linguistique</i>			V=0.14***
Francophone	52	289	
Alémanique	66	753	
<i>Revenu du ménage</i>			V=0.15**
moins de 3000	60	97	
3000–5000	52	229	
5000–7000	62	244	
7000–9000	64	188	
plus de 9000	76	168	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

Parmi les sondé-es personnellement concerné-es, on constate une tendance à l'acceptation (52%), mais pas particulièrement marquée. Notre sondage n'a pas pu confirmer la supposition selon laquelle la sympathie pour une organisation de handicapés (et d'entraide) et le fait d'être personnellement concerné entraînerait automatiquement une solidarité avec les revendications des auteurs de l'initiative lors du vote. Les votant-es qui disposent d'un revenu très élevé ont rejeté l'initiative plus nettement que les votant-es ayant un faible revenu. Les différences régionales influencent également le comportement de vote : en Suisse alémanique, l'initiative a été rejetée nettement (66%), alors qu'elle l'a été de justesse en Suisse romande (52%).

6.4 Les motifs du choix

Le motif de l'égalité des chances et des droits est celui qui a été le plus souvent cité par les personnes qui ont voté oui (45%). En outre 22 pour cent ont indiqué que la solidarité avec les handicapés avait été un motif déterminant de leur choix. Si l'on additionne ces deux motifs, on constate qu'un peu plus des deux-tiers des motifs traduisent une volonté d'égalité. Ce qui frappe, c'est la part relativement élevée de déclarations d'ordre général (24%). L'aspect du libre accès, mis en évidence par les auteurs de l'initiative et qui

Tableau 6.3 : Votation sur l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées »
– Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Egalité des chances et des droits	45 (90)
Dont promouvoir l'intégration dans la société	9 (22)
Déclaration d'ordre général (par ex. « est nécessaire »)	24 (60)
Solidarité, compassion pour les handicapés	22 (55)
Touché personnellement (par ex. confronté soi-même à une chicane)	11 (28)
Libre accès pour les personnes handicapées	9 (22)
Divers	6 (14)
Ne sais pas / pas de réponse	3 (8)
Total ^a	112 (277)
Personnes ayant voté non	
Référence aux coûts (trop cher, insupportable pour les entreprises)	33 (89)
Initiative exagérée, pas réalisable	30 (82)
Revendication déjà satisfaite par la Constitution, fausse route	25 (68)
Accès suffisant ; référence à l'adaptation aux anciennes et nouvelles constructions	7 (19)
Déclarations d'ordre général (p.ex. « pas judicieux »)	7 (18)
Vague de plaintes à craindre	4 (11)
Autres	6 (15)
Ne sais pas / pas de réponse	3 (7)
Total ^a	114 (309)

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. En tout 247/271 votant-es oui/non ont mentionné 277/309 motifs.
© ISP / GIS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

dominait dans la perception des contenus de tous/tes les votant-es, n'a été cité comme motif de choix que par 9 pour cent des personnes qui ont voté oui. Les motifs de ceux/celles qui sont concernés personnellement, à l'exception des personnes qui sont elles-mêmes touchées, ne s'écartent pas, en tant que motifs du choix, de ceux qu'ont indiqué les autres partisans. Chez les personnes qui ont voté non, ce sont les motifs d'ordre économique qui ont dominé : un tiers (33%) s'est exprimé contre l'initiative pour des raisons de coûts. Presque autant de sondé-es pensaient que l'initiative, dans sa conception, était exagérée ou pas réalisable (30%). En outre 25 pour cent des adversaires ont motivé leur choix par le fait que les revendications centrales de l'initiative étaient déjà satisfaites par la Constitution. Ces motifs constituaient déjà des arguments importants des opposants durant la campagne. Ils ont avant tout été jetés dans la bataille par le Conseil fédéral pour soutenir la loi sur les handicapés. L'argument défendu par les adversaires, selon lequel l'acceptation de l'initiative entraînerait une avalanche de procès à l'américaine, n'a été cité que par 4 pour cent des personnes qui ont voté non. Les motifs du choix mentionnés par les personnes personnellement touchées, au niveau de leur répartition en pour cent, ne se différencient pas sensiblement de ceux de l'ensemble des votant-es. Il est intéressant de constater que les craintes relatives à la vague de plaintes que provoquerait l'initiative ont été plus souvent exprimées par les personnes personnellement touchées que par celles qui ne sont pas touchées (6%, resp. 2%). S'agissant des sympathisant-es des organisations de handicapés (et d'entraide), on peut faire les mêmes constatations que pour les personnes personnellement touchées.

6.5 Les arguments « pour » et « contre »

Bien que l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » ait été rejetée, 74 pour cent des votant-es se sont déclarés d'accord avec l'argument « pour » selon lequel l'initiative permettait le libre accès pour les handicapés et donc une chance réelle de participer à la vie sociale avec les mêmes droits. Comme l'a déjà montré l'analyse des motifs du choix, c'est l'aspect de l'égalité des chances et des droits qui a dominé chez les personnes qui ont voté oui. Par conséquent, celles-ci se déclaraient d'accord avec cet argument dans une proportion de 93%. La faible cohérence de comportement doit être attribuée à la part élevée d'approbation du premier argument par les adversaires. A peine la moitié seulement de ceux/celles qui approuvaient cet argument ont accepté l'initiative (48%). C'est pourquoi cet argument n'a probablement pas constitué un motif de vote. Le deuxième argument « pour » selon lequel l'initiative soulagerait les œuvres sociales en favorisant l'intégration des handicapés, a relativement été peu soutenu par les personnes qui ont voté oui (63%). Une comparaison avec les motifs du choix montre que cet argument n'a pratiquement jamais été cité et a été rejeté à l'arrière-plan par l'aspect de l'égalité des chances et des droits. La part relativement élevée des réponses « ne sais pas » et « pas de réponse » (19%) dénote également que cet argument n'était pas assez présent.

Le premier contre-argument, selon lequel l'initiative entraînerait des coûts considérables pour les individus et la collectivité a été approuvé par une majorité d'adversaires comme de partisans (94, resp. 62%). La différence par rapport au premier argument « pour », qui, au niveau du degré d'acceptation, a obtenu de bonnes valeurs, sensiblement comparables, réside dans la cohérence de comportement. Nettement plus de la moitié des

Tableau 6.4 : Votation sur l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, pas de réponse	Cohérence ^a
Arguments « pour »					
L'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » procure le libre accès aux handicapés et donc une chance réelle de participer à la vie sociale avec les mêmes droits.	Total	74	20	5	48
	Oui	93	4	3	
	Non	63	30	7	
Parce que l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » améliore l'intégration des handicapés au travail, on contribue de façon importante à soulager l'assurance invalidité.	Total	40	41	19	60
	Oui	63	18	19	
	Non	26	55	19	
Arguments « contre »					
L'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » exige des adaptations immédiates et étendues pour les handicapés, ce qui entraîne des coûts considérables pour les individus et la collectivité.	Total	82	15	4	72
	Oui	62	31	7	
	Non	94	5	2	
L'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées » est inutile. L'interdiction de discrimination exigée par l'initiative est déjà ancrée dans la Constitution.	Total	62	26	12	83
	Oui	27	57	15	
	Non	83	8	10	
<small>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 74% de l'ensemble de votant-es (93% des personnes ayant voté oui) ont approuvé le premier argument, 20% (4%) l'ont rejeté et 5% (3%) n'ont pas pu se décider ou n'ont pas donné de réponse. n Ensemble des votant-es = 519. ^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). © ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.</small>					

sondés qui se déclaraient d'accord avec ce contre-argument ont voté non à l'initiative (72%). Il est intéressant de noter que même les personnes qui ont voté oui ont majoritairement jugé que l'initiative était coûteuse. Malgré cette conscience des coûts, elles ont voté pour l'initiative. Comme il ressort de l'analyse des motifs du choix, ceux/celles qui ont voté oui se sont laissé guider principalement par des principes moraux et non par des réflexions d'ordre économique. C'est le deuxième contre-argument, selon lequel l'initiative est superflue à cause de l'interdiction de discrimination ancrée dans la Constitution, qui présente la cohérence de comportement la plus élevée (83%). Il occasionne la polarisation la plus forte entre les personnes qui ont voté oui et celles qui ont voté non : les 83 pour cent de personnes d'accord avec l'argument parmi celles qui ont voté non s'opposent aux 57 pour cent qui n'étaient pas d'accord parmi celles qui ont voté oui. Comme d'une part les mesures existantes et/ou déjà prises en considération par le Conseil fédéral n'allaient pas assez loin pour les partisans et que d'autre part, les adversaires sont satisfaits de ces dernières, ces constatations ne sont pas surprenantes.

7. Les initiatives populaires « Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire) » et « Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus) »

7.1 La situation de départ

C'est la quatrième fois, le 18 mai, que le peuple devait décider de l'orientation à donner à la politique nucléaire suisse.

Comme en 1990, deux initiatives populaires étaient soumises à votation. L'initiative « Sortir du nucléaire » demandait un abandon total de l'énergie nucléaire d'ici 2014. Les deux centrales de Beznau et de Mühleberg auraient dû être arrêtées dans les deux ans, les deux centrales les plus récentes de Gösgen et de Leibstadt en 2009, resp. 2014, après 30 ans de service. Elles n'auraient pas pu être remplacées par des centrales au pétrole, au gaz ou au charbon. Le retraitement des combustibles nucléaires irradiés aurait été interdit.

Le deuxième objet, l'initiative « Moratoire-plus » demandait une prolongation du moratoire pour les installations nucléaires accepté par le peuple suisse en 1990. Le contenu de cette initiative consistait en une interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires ou d'augmenter la puissance des centrales existantes pour une nouvelle période de 10 ans. En même temps, la prolongation de l'autorisation d'exploitation d'une centrale nucléaire pour une période de 10 ans au-delà d'une durée d'exploitation de 40 ans aurait dû être soumise au référendum populaire.

Les deux initiatives ont été déposées en 1999. Le Conseil fédéral et le Parlement en ont recommandé le rejet. Les partis gouvernementaux, à l'exception du PS, se sont prononcés pour un double non.⁸ A côté du PS, le parti écologiste suisse ainsi que toutes les organisations de protection de l'environnement ont également recommandé le double oui.

Les deux objets ont été rejetés de manière relativement claire par le souverain. Cependant aucune des autres initiatives soumises au vote le 18 mai n'a obtenu une plus grande approbation que l'initiative sur le moratoire (41.6%). Comparées à la dernière votation populaire sur l'énergie atomique de 1990, l'initiative « Sortir du nucléaire » aussi bien que l'initiative « Moratoire-plus » ont cependant recueilli nettement moins de « oui ». Nous allons montrer ci-dessous pourquoi il en est ainsi.

⁸ Recommandations divergentes : les partis cantonaux de l'UDC de BS, FR, GR, SH recommandèrent l'acceptation de l'initiative.

7.2 La perception

Perception de l'initiative « Sortir du nucléaire » : le contenu de cet objet était connu d'une majorité des sondé-es. A la question relative au thème principal de l'initiative, 32 pour cent ont répondu « ne sais pas ». Ceci est assez étonnant, car le contenu de l'initiative a d'une part été qualifié d'important, autant pour la Suisse que pour soi-même, et d'autre part a été cité avec facilité, comparativement à d'autres. 78 pour cent des participant-es ont mentionné la sortie du nucléaire comme thème principal ; à noter que la perception du fait qu'il s'agissait de l'exigence d'une sortie immédiate de l'énergie nucléaire (9%) a été légèrement dépassée par la perception de l'idée qu'une désaffectation progressive des centrales nucléaires (14%) était une revendication centrale de l'initiative. 8 autres pour cent ont mentionné la promotion d'alternatives/de courant alternatif comme contenu principal.

Tableau 7.1 : Sortir du nucléaire et Moratoire-plus – Perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es (n)
Sortir du nucléaire			
Energie nucléaire	64 (638)	78 (384)	49 (253)
Dont sortie	42 (417)	47 (231)	37 (186)
Dont désaffectation immédiate	6 (61)	9 (44)	3 (17)
Dont désaffectation progressive	9 (93)	14 (68)	5 (25)
Possibilités alternatives / courant alternatif	6 (59)	8 (38)	4 (22)
Ne sais pas / pas de réponse	32 (324)	17 (83)	48 (243)
Total	107 (1072)	109 (537)	105 (535)
Moratoire-plus			
Pas de réarmement / moratoire	18 (177)	25 (125)	10 (54)
Votation après 10 ans sur la prolongation du moratoire	11 (105)	18 (88)	3 (17)
Sortie à plus long terme	10 (96)	15 (75)	4 (22)
Démolition des centrales	3 (31)	4 (20)	2 (10)
Possibilités alternatives / courant alternatif	2 (15)	2 (12)	1 (4)
Ne sais pas / pas de réponse	59 (587)	36 (176)	81 (411)
Total	105 (1050)	107 (528)	103 (522)
Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. Exemple de lecture pour la colonne « Total » : en tout, 1001 sondé-es (100%) ont donné 1072 réponses (107% ; Sortir du nucléaire) resp. 1050 réponses (105% ; Moratoire-plus). Le tableau contient les indications sur le contenu les plus souvent citées.			
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.			

Perception de l'initiative « Moratoire-plus » : le contenu de l'initiative sur le moratoire a été nettement plus difficile à saisir. 59% de l'ensemble des sondé-es ne savaient pas de quoi il s'agissait. La part de ceux/celles qui n'avaient pas pris part au scrutin et n'ont pas pu ou voulu mentionner le contenu a même atteint 81%. Même parmi les personnes qui avaient voté, 36 pour cent n'ont pu dire en quoi consistait le contenu de l'initiative.

Les trois valeurs se situent nettement au-dessous de celles de l'initiative « Sortir du nucléaire ». Le contenu de l'initiative sur le moratoire était par conséquent bien moins clair pour les votant-es.

18 pour cent de l'ensemble des sondé-es ont mentionné le moratoire pour les centrales nucléaires ou l'interdiction de réarmement des centrales existantes comme thème principal de l'objet. 10 autres pour cent ont vu dans la sortie du nucléaire à long terme le thème principal de l'initiative sur le moratoire. 11 pour cent ont cité la possibilité de voter sur la prolongation du moratoire dans 10 ans.

7.3 Le profil du vote

Les profils de vote des deux objets sont assez semblables. Aussi bien l'initiative « Sortir du nucléaire » que l'initiative sur le moratoire ont été acceptées plus nettement par les personnes qui se positionnent politiquement à l'extrême gauche ou à gauche que par les personnes issues du centre ou de l'aile droite du spectre des partis. À l'exception des personnes qui se rangent elles-mêmes à l'extrême droite, la part de oui à l'initiative sur le moratoire était, pour tous les groupes, plus importante que pour l'initiative « Sortir du nucléaire ».

La sympathie pour un parti offre une image similaire. Les partisans du PS ont largement accepté aussi bien l'initiative « Sortir du nucléaire » (61%) que le moratoire (71%). Les sympathisant-es de tous les autres partis gouvernementaux se sont prononcé-es contre les deux initiatives. Ainsi adversaires et partisans étaient séparés le long de lignes de conflits politiques ; à cet égard, on notera qu'ici aussi l'initiative sur le moratoire, plus modérée, a remporté davantage de succès auprès des sympathisant-es de tous les partis que l'initiative « Sortir du nucléaire ».

Comparée à l'initiative sur le moratoire de 1990, l'initiative « Moratoire-plus » a rencontré beaucoup moins d'écho dans le camp bourgeois. L'approbation des milieux situés au-delà du cercle gauche-vert, qui, par expérience, est nécessaire pour faire accepter une initiative provenant de ce camp, a été par conséquent bien plus difficile à obtenir qu'en 1990.⁹ Cela pourrait avoir contribué de façon déterminante au fait que cette fois-ci, l'initiative sur le moratoire n'a pas obtenu de majorité.

En outre, selon notre échantillonnage, les membres des organisations de protection de l'environnement ou ceux/celles qui peuvent concevoir d'en devenir membres ont certes accepté l'initiative sur le moratoire (52%), mais ont rejeté la sortie définitive du nucléaire. Les personnes qui ne pouvaient concevoir une affiliation à une organisation de protection de l'environnement ont voté nettement contre les deux initiatives (80% de non à « Sortir du nucléaire » et 76% de non à l'initiative sur le moratoire). Ainsi donc les personnes qui votent « vert » semblent favorables aux deux initiatives, mais les personnes qui pourtant approuvent généralement la protection de l'environnement en tant que préférence de valeur n'ont pas voté majoritairement pour l'initiative « Sortir du nucléaire ».

⁹ Ainsi, en 1990 par exemple, presque la moitié des sympathisant-es de l'UDC ont voté « oui » au moratoire. En 2003, ils/elles n'étaient plus que 30% à en faire autant pour le Moratoire-plus.

Tableau 7.2 : Sortir du nucléaire et Moratoire-plus – Comportement d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristique/catégories (pondérées)	Sortir du nucléaire % de non (n)	Moratoire-plus % de non (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer (entre parenthèses pour Moratoire-plus) ^a
Total VOX (pondéré)	66 (1095)	58 (1019)	
<i>Sympathie pour un parti</i>			
PS	39 (221)	29 (213)	
PDC	92 (59)	70 (60)	
PRD	85 (129)	79 (124)	
UDC	88 (132)	87 (126)	
Pas d'affinité	69 (358)	61 (320)	
<i>Positionnement sur l'axe gauche/droite</i>			0.39*** (0.44***)
Extrême gauche	25 (94)	16 (92)	
Gauche	45 (207)	29 (190)	
Centre	71 (391)	66 (364)	
Droite	84 (210)	75 (199)	
Extrême droite	85 (65)	85 (62)	
Ne sais pas / pas de réponse	77 (127)	73 (112)	
<i>Préférence de valeur: protection de l'environnement – prospérité</i>			0.24*** (0.21***)
Protection de l'environnement	53 (440)	48 (412)	
Conceptions mitigées	74 (529)	63 (490)	
Prospérité	83 (102)	81 (94)	
<i>Affiliation à une organisation de protection de l'environnement</i>			0.28*** (0.34***)
Active/Passive/Concevable	54 (296)	42 (260)	
Inconcevable	80 (265)	76 (247)	
<i>Sexe</i>			0.09** (0.09**)
Homme	71 (548)	63 (521)	
Femme	62 (547)	54 (497)	
<i>Age</i>			0.14** (0.15***)
18–29 ans	66 (112)	53 (101)	
30–39 ans	62 (218)	52 (203)	
40–49 ans	58 (221)	50 (203)	
50–59 ans	65 (205)	60 (192)	
60–69 ans	74 (179)	66 (166)	
plus de 70 ans	76 (161)	70 (153)	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. « Données méthodologiques »

*** hautement significatif (p<0.001), * significatif (p<0.05)

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

Outre les variables politiques, les caractéristiques sociales du sexe, de l'âge et du niveau de formation ont joué un rôle dans le choix du vote. Les femmes ont une position plus critique que les hommes envers l'énergie nucléaire. C'est ainsi que les femmes ont approuvé l'initiative « Sortir du nucléaire » dans une proportion de 38 pour cent, les hommes au contraire à raison de seulement 29 pour cent. De même, l'initiative sur le moratoire a eu plus de succès chez les femmes : 46 pour cent d'entre elles ont voté oui, alors qu'ils n'étaient que 37 pour cent chez les hommes.

On trouve également des différences dans les groupes d'âge. Pour les deux initiatives, la tranche d'âge de 40–49 ans a voté de la manière la plus critique à l'égard du nucléaire. En revanche, l'adhésion à l'énergie nucléaire augmente à nouveau avec l'âge. Les personnes âgées de plus de 60 ans ont voté le plus nettement contre les deux initiatives. Lors de la votation de 1990, la jeune génération avait eu l'attitude la plus critique vis-à-vis du nucléaire,¹⁰ alors que cette fois-ci, aucun groupe d'âge ne dégage une majorité de oui pour l'une des deux initiatives. Il s'agit probablement, chez les personnes qui ont aujourd'hui entre 40 et 49 ans, de la même génération qui avait exprimé sa position critique vis-à-vis du nucléaire en 1990. Les générations suivantes semblent cependant à nouveau moins critiques à l'égard de l'énergie nucléaire.

Tableau 7.3 : Groupes de votant-es d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques/catégories	Double oui Part en %	Double non Part en %	Non à Sortir du nucléaire / oui à Mora- toire-plus Part en %	Oui à Sortir du nucléaire / non à Mora- toire-plus Part en %
Total VOX (non pondéré)	34	51	12	3
<i>Sympathie pour un parti (entre parenthèses : nombre)</i>				
PS (222)	62	22	12	3
PDC (56)	7	66	25	2
PRD (119)	13	73	12	3
UDC (119)	9	82	5	3
Pas d'affinité (316)	32	54	11	3
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite)</i>				
Extrême gauche (96)	77	11	8	3
Gauche (200)	57	24	16	2
Centre (354)	26	58	12	4
Droite (192)	16	71	11	2
Extrême droite (59)	10	76	7	7
Ne sais pas / Pas de réponse (108)	21	66	9	4

© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

¹⁰ Cf. à ce sujet VOX no 40 : l'initiative d'abandon du nucléaire et le moratoire (23 septembre 1990). En 1990, 64% des 20 à 29 ans et 57% des 30 à 39 ans votèrent pour l'initiative d'abandon du nucléaire. Chez les 20 à 29 ans, ils étaient même 79% à voter pour l'objet relatif au moratoire et 73% chez les 30 à 39 ans.

Si l'on procède à une différenciation d'après les quatre possibilités de vote, on constate ici également la grande importance des variables politiques. Les sympathisant-es du PS ont été 62 pour cent à glisser un double oui dans l'urne ; 12 pour cent n'ont accepté que le moratoire et 22 pour cent ont rejeté les deux objets. Chez les sympathisant-es du PDC, on remarque la part relativement élevée des personnes qui ont accepté le moratoire, mais ont rejeté l'initiative « Sortir du nucléaire ». 25 pour cent des sympathisant-es du PDC ont voté cette option, alors que chez les autres partis bourgeois du PRD et de l'UDC, ils/elles n'étaient que 12 pour cent, resp. 5 pour cent. Ceux qui ont le plus nettement voté contre les deux initiatives sont les partisans de l'UDC, dont 82 pour cent ont déposé un double non dans l'urne.¹¹ Globalement on constate une nette séparation sur la base de la préférence pour un parti. Les sympathisant-es des partis bourgeois, avec leurs majorités claires de non (seulement entre 7 et 13 pour cent de double oui) s'opposent à une gauche qui a toutefois accepté les deux initiatives avec une moins grande cohésion que les partis bourgeois.

Cette opposition ressort également de l'auto-évaluation du positionnement des votant-es sur l'axe gauche-droite. La part des double oui diminue constamment de gauche à droite, alors que la part des double non augmente constamment de gauche à droite.

Les personnes qui n'ont accepté que l'initiative sur le moratoire se trouvent plutôt à gauche du centre (16%) et un peu moins souvent au centre politique (12%) et à droite du centre (11%). A l'extrême gauche et à l'extrême droite, les deux initiatives ont été acceptées ou refusées et seules quelques personnes ont voté uniquement pour l'acceptation du moratoire (8%, resp. 7%).

7.4 Les motifs du choix

L'examen des motifs du choix montre que les partisans et les adversaires de l'initiative « Sortir du nucléaire » se différencient nettement, avant tout par rapport à la perception de la sécurité des centrales nucléaires. Alors que 45 pour cent des partisans font valoir des réflexions sur la sécurité pour motiver leur choix en faveur de la sortie du nucléaire, 49 pour cent des adversaires ont dit que l'énergie nucléaire continue d'être sûre et nécessaire. 17 autres pour cent ont nommé des arguments économiques comme motif principal de leur refus de l'initiative « Sortir du nucléaire » ; précisons ici que ce chiffre comprend les 7 pour cent des sondé-es qui ont cité comme motif principal le risque de dépendance envers l'étranger, ce qui est peu si l'on considère le poids de cet argument dans la campagne.

Cependant seuls 5 sondé-es ont mentionné, comme raison de leur refus de l'initiative, des motifs écologiques à l'avantage du courant nucléaire. L'argument d'une production d'électricité par les centrales nucléaires sans émissions de CO₂ ne semble ainsi pas avoir constitué un motif de refus de l'initiative « Sortir du nucléaire ».

Les partisans d'une sortie du nucléaire, outre les craintes relatives à la sécurité (45%), ont avant tout cité le motif de la promotion d'énergies alternatives (38%). Cela est sur-

¹¹ En 1990, les sympathisants de l'UDC se montrèrent encore nettement plus critiques par rapport au nucléaire. 44 pour cent d'entre eux/elles acceptèrent à l'époque l'objet concernant le moratoire. En 2003, ils/elles n'étaient pourtant plus que 13% à voter pour l'objet Moratoire-plus.

Tableau 7.4 : Sortir du nucléaire – Motifs (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Penser à l'avenir, risques en cas de catastrophe,	
Problèmes de l'élimination, sécurité	45 (94)
Promotion d'énergies alternatives	38 (78)
Déclarations d'ordre général (par ex. « bonne solution »)	32 (67)
Ménager l'environnement, utiliser les ressources existantes	6 (13)
Autres (autres références, personnes, partis)	1 (2)
Ne sais pas, pas de réponse	6 (12)
Total ^a	129 (266)
Personnes qui ont voté non	
Energie nucléaire nécessaire, sûre, manque d'énergies alternatives	49 (176)
Arguments économiques (dépendance envers l'étranger,	
manque d'énergie, perte de la place de travail, etc.)	17 (62)
Déclarations d'ordre général (par ex. « par principe »)	17 (61)
Coûts (le courant serait trop cher)	10 (37)
Autres (autres références, personnes, partis)	7 (26)
Conséquences incertaines pour l'avenir	2 (6)
Référence au moratoire	1 (4)
Environnement	1 (5)
Ne sais pas, pas de réponse	8 (27)
Total ^a	112 (404)
^a Plusieurs réponses étant possible, le total des pour cent dépasse 100. En tout 207/360 votant-es oui/non ont mentionné 266/404 motifs.	
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.	

prenant dans la mesure où cette idée ne constituait pas la direction principale de l'initiative. Seuls 6 pour cent des partisans ont avancé des arguments purement écologiques comme motif principal.

Les motifs exprimés spontanément pour l'acceptation de l'initiative sur le moratoire ne se différencient pas de manière importante des raisons qui ont également conduit à l'acceptation de l'initiative « Sortir du nucléaire ». Ce sont à nouveau des réflexions sur la promotion d'énergies alternatives et sur les craintes relatives à la sécurité qui ont été déterminantes. 10 pour cent des partisans de l'initiative ont affirmé qu'ils ne souhaitaient pas d'autorisations pour de nouvelles centrales nucléaires et 24 autres pour cent ont cité comme motif principal de l'acceptation de l'initiative le fait que celle-ci constituait une alternative à l'initiative plus radicale « Sortir du nucléaire ». Cela montre bien que la part des personnes qui ne souhaitent ni une extension ni un abandon immédiat de l'énergie nucléaire n'est en aucun cas minime.

Les adversaires de l'initiative sur le moratoire ont cité les mêmes raisons que pour le refus de l'initiative « Sortir du nucléaire ». En outre 11 pour cent des sondé-es ont mentionné que l'initiative sur le moratoire n'était qu'un report et qu'on ferait mieux d'agir maintenant. 31 pour cent des personnes qui ont glissé un non à l'initiative sur le moratoire n'ont pu fournir de raison pour expliquer leur décision.

Tableau 7.5 : Moratoire-plus – Motifs (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Penser à l'avenir, risques en cas de catastrophe	29 (69)
Comme alternative à « Sortir du nucléaire »	24 (59)
Promotion d'énergies renouvelables	17 (41)
Déclarations d'ordre général (par ex. « bonne solution »)	13 (32)
Autres (autres références, personnes, partis)	11 (26)
Pas de nouvelles autorisations pour des centrales	10 (24)
Ménager l'environnement, utiliser les ressources existantes	2 (4)
Ne sais pas, pas de réponse	17 (42)
Total ^a	123 (297)
Personnes qui ont voté non	
Energie nucléaire nécessaire, sûre, manque d'alternatives	30 (82)
Déclarations d'ordre général (par ex. « par principe »)	18 (48)
Uniquement report, mieux vaut agir maintenant	11 (30)
Autres (autres références, personnes, partis)	7 (20)
Coûts (le courant serait trop cher)	5 (14)
Conséquences incertaines pour l'avenir	2 (6)
Référence au moratoire	1 (4)
Ne sais pas, pas de réponse	31 (84)
Total ^a	105 (284)
a Plusieurs réponses étant possible, le total des pour cent dépasse 100. En tout 242/270 votant-es oui/non ont mentionné 297/284 motifs.	
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.	

7.5 Les arguments « pour » et « contre »

Lors de l'examen des arguments « pour » et « contre », on différencie entre les quatre possibilités que les votant-es pouvaient glisser dans l'urne en combinant les deux objets. Les personnes qui ont dit oui à l'initiative « Sortir du nucléaire », mais non à l'initiative « Moratoire-plus » ne font pas l'objet d'une analyse plus poussée en raison du faible nombre de cas. En outre on n'a effectué qu'un seul test des arguments pour les deux initiatives.

L'examen des arguments « pour » montre que la cohérence de comportement pour l'argument selon lequel la sortie du nucléaire était réalisable dans les 10 ans était la plus grande. 63% (resp. 69%) de ceux/celles qui approuvaient cet argument ont effectivement

Tableau 7.6 : Succès des arguments « pour » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse	Cohérence ^a Sortir du nucléaire (Moratoire-plus)
Arguments « pour »					
« Pratiquement tous les pays européens abandonnent aussi l'énergie nucléaire. »	Total	36	52	12	52 (65)
	Double oui	50	39	11	
	Double non	24	65	11	
	Non/oui ^b	42	49	9	
« Les déchets radioactifs ne peuvent pas être éliminés de manière sûre. »	Total	78	14	8	41 (54)
	Double oui	91	7	1	
	Double non	68	20	12	
	Non/oui	87	8	5	
« L'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables sont techniquement au point, de sorte qu'elles peuvent être utilisées économiquement. Des fonds supplémentaires pour la recherche en matière d'énergies renouvelables vont encore précipiter cette évolution. »	Total	63	26	11	48 (58)
	Double oui	85	11	4	
	Double non	48	38	14	
	Non/oui	67	22	11	
« D'après l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques, l'énergie nucléaire est trop dangereuse. Nous avons besoin d'une pause de réflexion. »	Total	51	39	10	57 (67)
	Double oui	84	11	6	
	Double non	30	60	10	
	Non/oui	51	41	8	
« En Suisse, la sortie du nucléaire est réalisable dans les 10 prochaines années. »	Total	44	42	13	63 (69)
	Double oui	78	12	8	
	Double non	22	64	14	
	Non/oui	36	50	14	
« De nouvelles centrales nucléaires ne sont pas nécessaires. La Suisse produit elle-même trop de courant électrique, que nous devons ensuite exporter à l'étranger. »	Total	68	18	14	42 (54)
	Double oui	78	11	11	
	Double non	57	27	16	
	Non/oui	75	11	15	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 36% de l'ensemble des votant-es ont approuvé le premier argument, 52% l'ont rejeté, 12% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas donné de réponse. Ensemble des votant-es matériel-les pour les deux objets = 567 pour l'initiative Sortir du nucléaire et 512 pour l'initiative Moratoire-plus (non pondéré).</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non). ^b Cette catégorie regroupe les personnes qui ont voté non à l'initiative Sortir du nucléaire, mais ont voté oui à l'initiative Moratoire-plus.</p>					
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.					

voté pour l'initiative « Sortir du nucléaire » (resp. « Moratoire-plus »). Alors que 80 pour cent des votant-es qui ont voté deux fois oui étaient d'accord avec cette affirmation, les personnes qui ont voté deux fois non adhéraient à cette affirmation à raison de 22 pour cent seulement. Ainsi se trouve mise en évidence la question de la faisabilité d'une sortie du nucléaire en tant que sujet principal de conflit. Il est intéressant de noter que 44 pour cent de l'ensemble des sondé-es trouvent également que la sortie dans un délai de 10 ans est réalisable.

Etonnamment les partisans comme les adversaires des deux initiatives étaient majoritairement d'accord avec l'argument selon lequel les déchets radioactifs ne peuvent être éliminés de manière sûre. Cela témoigne d'une conscience du problème posé par le stockage de déchets radioactifs également chez les personnes qui, au fond, voient l'énergie nucléaire d'un œil positif.

L'argument selon lequel de nouvelles centrales nucléaires ne sont pas nécessaires a également été majoritairement approuvé aussi bien par les partisans que par les adversaires des deux initiatives. En 1990, seuls 20 pour cent des adversaires des initiatives ont approuvé cet argument, alors que cette année, ce nombre atteignait déjà 57 pour cent.¹² On notera donc avec intérêt qu'une majorité de l'ensemble des sondé-es, et en particulier aussi ceux/celles qui ont rejeté l'initiative sur le moratoire, ont approuvé la revendication principale de l'initiative. Paradoxalement l'initiative a tout de même été rejetée. Cette contradiction peut s'expliquer par la profonde méconnaissance de l'objet chez les adversaires, qui, pour près d'un tiers d'entre eux, n'ont pas pu citer de motif pour leur choix.

Ainsi une majorité des partisans de l'énergie nucléaire plaide aujourd'hui pour le maintien du statu quo dans la politique en matière d'énergie nucléaire, alors qu'en 1990, les adversaires des initiatives pouvaient également être amenés à soutenir la construction de nouvelles centrales nucléaires. Sur ce point, partisans et adversaires de l'énergie nucléaire se sont rapprochés. Ainsi se trouve également dessinée la direction à donner à la politique suisse en matière d'énergie nucléaire dans un proche avenir. Manifestement pour le moment, il ne se trouve guère de majorité en Suisse qui soit favorable à la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Parmi les arguments « contre », l'argument des coûts ressort nettement. Alors que seulement 45 pour cent de l'ensemble des sondé-es ont approuvé la déclaration selon laquelle une sortie du nucléaire n'était économiquement pas supportable, 72 pour cent des personnes qui ont voté deux fois non s'y sont ralliées. Seules 9 pour cent des personnes qui ont voté deux fois oui ont approuvé cette même déclaration. Pour cet argument, la cohérence de comportement était de 90 pour cent (« Sortir du nucléaire ») et constituait donc le facteur le plus important pour expliquer le choix du vote. En conséquence, adversaires et partisans n'étaient pas du tout d'accord sur la question des conséquences économiques d'une sortie du nucléaire, comme la campagne l'avait laissé clairement apparaître.

¹² Par rapport aux autres arguments déjà testés en 1990, on ne note pas de grandes différences.

Tableau 7.7 : Succès des arguments « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse	Cohérence ^a Sortir du nucléaire (Moratoire-plus)
Arguments « contre »					
« L'initiative sur le moratoire est un premier pas vers la sortie du nucléaire. »	Total	74	17	8	58 (45)
	Double oui	89	8	2	
	Double non	65	25	10	
	Non/oui ^b	82	16	3	
« La sortie du nucléaire rend notre approvisionnement électrique dépendant de l'étranger. »	Total	60	32	8	(80) 66
	Double oui	31	63	6	
	Double non	80	12	7	
	Non/oui	70	26	4	
« Vu la consommation croissante d'énergie, nous aurons besoin de l'énergie nucléaire à l'avenir également. »	Total	55	36	8	85 (76)
	Double oui	18	78	4	
	Double non	83	9	8	
	Non/oui	50	39	11	
« Les conséquences économiques d'une sortie du nucléaire seraient insupportables. »	Total	45	43	12	90 (78)
	Double oui	9	86	4	
	Double non	72	16	11	
	Non/oui	46	38	16	
« La sortie du nucléaire entraîne des prix de l'électricité plus élevés pour chacun. »	Total	64	21	14	70 (56)
	Double oui	53	34	13	
	Double non	71	14	15	
	Non/oui	75	16	9	
« Le remplacement des centrales nucléaires augmente la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. »	Total	27	48	25	79 (66)
	Double oui	16	68	17	
	Double non	36	35	29	
	Non/oui	28	43	29	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture: 74% de l'ensemble des votant-es ont approuvé le premier argument, 17% l'ont rejeté, 8% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas donné de réponse. Ensemble des votant-es matériel-les pour les deux objets = 567 pour l'initiative Sortir du nucléaire et 512 pour l'initiative Moratoire-plus (non pondéré).</p> <p>^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre), votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>^b Cette catégorie regroupe les personnes qui ont voté non à l'initiative Sortir du nucléaire, mais ont voté oui à l'initiative Moratoire-plus.</p>					
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.					

L'argument du risque de dépendance à l'égard de l'étranger, avancé avant tout par la droite, a été approuvé par 80% des personnes qui ont voté deux fois non, alors que 63% de celles qui ont voté deux fois oui ne l'ont pas suivi. Par contre la déclaration, propagée surtout par les adversaires, selon laquelle l'initiative sur le moratoire était un premier pas vers la sortie du nucléaire, n'a pas donné lieu à une polarisation et n'a pratiquement retenu personne de glisser dans l'urne un oui au moratoire.

L'argument selon lequel le courant d'origine nucléaire ménage l'environnement et contribue à éviter les gaz à effet de serre ne semble pas avoir eu beaucoup d'écho auprès des votant-es. Entre 25 et 29 pour cent des sondé-es n'ont pas pu ou pas voulu se prononcer sur cet argument. Les adversaires de l'initiative n'ont pas non plus été très convaincus par cet argument ; dans des proportions presque égales, ils se déclaraient d'accord ou pas d'accord avec ce dernier. Que cet argument n'ait pas eu beaucoup de succès auprès des votant-es se remarque également au fait que dans les motifs du choix cités spontanément, il n'a été mentionné que par 5 d'entre eux/elles.

En examinant les réponses des votant-es qui n'ont approuvé que le moratoire, mais qui ont cependant rejeté l'initiative « Sortir du nucléaire », on remarque que ceux/celles-ci craignent encore plus fortement que les adversaires des deux initiatives les augmentations du prix de l'électricité (75 pour cent ont approuvé cette déclaration). La dépendance à l'égard de l'étranger (70 pour cent d'approbation) était également une raison supplémentaire importante qui a motivé des citoyen-nes à voter oui au moratoire, mais non à l'initiative « Sortir du nucléaire ». Ce groupe n'était pas non plus convaincu (seulement 36 pour cent d'approbation) qu'une sortie du nucléaire était possible dans les 10 prochaines années.

En résumé, on peut dire que les personnes qui ont uniquement accepté le moratoire, mais rejeté l'initiative « Sortir du nucléaire », se prononcent pour la sortie du nucléaire pour des raisons de sécurité. Elles ne croient cependant pas que la sortie du nucléaire soit réalisable dans les 10 années à venir et considèrent que les conséquences économiques seraient trop graves. En outre elles sont majoritairement conscientes du fait que l'initiative sur le moratoire représente un premier pas vers la sortie du nucléaire.

8. Initiative populaire « pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage) »

8.1 La situation de départ

Le 26 octobre 1999, un comité, soutenu par un cercle étendu d'organisations de jeunes, de parti de jeunes et de syndicats a déposé l'initiative sur les places d'apprentissage, dite « lipa ». Celle-ci était motivée par l'offre précaire en places d'apprentissage au milieu des années 90, contre laquelle, selon les auteurs de l'initiative, aucune mesure concrète n'avait été prise. L'objectif de la « lipa » était de faire en sorte qu'un nombre suffisant de

places d'apprentissage soient créées pour les jeunes et que le droit à une formation professionnelle suffisante soit ancré dans la Constitution. Tous les employeurs auraient été associés aux frais de formation des apprentis par le biais d'un fonds pour la formation professionnelle et d'une contribution de formation ; les entreprises qui offrent des places d'apprentissage se verraient rembourser une partie de leurs frais par le fonds. Les auteurs de l'initiative y voyaient une incitation pour l'économie à mettre à disposition davantage de places d'apprentissage et à régler le problème du « passager clandestin » d'entreprises qui n'offrent pas de places d'apprentissage.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont nettement rejeté l'initiative (CN 124: 58 / CE 35 : 6). L'argument principal des opposants résidait dans l'idée que le droit constitutionnel à une formation professionnelle suffisante ne pouvait guère être garanti et menaçait la coopération de l'Etat et de l'économie dans le secteur de la formation professionnelle, parce que des entreprises pourraient préférer verser de l'argent dans le fonds plutôt que de former elles-mêmes des apprentis. L'objectif de base de l'initiative – le renforcement de la formation professionnelle – a néanmoins été soutenu de tous côtés. En guise de contre-projet indirect, le Parlement a donc entrepris la révision de la loi sur la formation professionnelle datant de 1978 et l'a acceptée en 2002 sans opposition. Pour le comité d'initiative cependant, le contre-projet n'allait pas assez loin, car seule l'initiative contenait des incitations concrètes pour les entreprises. La « lipa » était soutenue par le PS, les Verts et le parti du Travail (PdT) et, au niveau des syndicats, par le SIB et l'USS. Le 18 mai 2003, le peuple et les cantons ont clairement rejeté l'initiative pour des places d'apprentissage avec 68.4 pour cent de non.

8.2 La perception

Les réponses à la question portant sur les contenus de l'initiative sur les places d'apprentissage permettent de distinguer deux grands blocs thématiques: les références à la situation des places d'apprentissage ainsi que les références au rôle de l'Etat et de la Constitution. 39 pour cent de l'ensemble des sondé-es et plus de la moitié des participant-es ont fait référence à des places d'apprentissage. L'élément le plus souvent cité par les participant-es a été la pression exercée sur l'économie pour former des apprentis, suivi par la création du fonds de formation prévu par l'initiative et généralement la création de places d'apprentissage. Parmi les non-participant-es, à peine un quart ont fait référence à ce domaine thématique. 16 pour cent de l'ensemble des sondé-es, resp. un quart de l'ensemble des participant-es ont fait référence à l'Etat et à la Constitution : 17 pour cent des participant-es ont mentionné le contrôle étatique et la stimulation de l'offre de places d'apprentissage, 7 pour cent un droit à une place d'apprentissage garanti par la Constitution.

Les participant-es étaient avant tout très bien informés sur le thème de l'initiative. 80 pour cent ont mentionné un des deux blocs thématiques, qui s'étaient déjà cristallisés lors de la campagne. Chez les non-participant-es en revanche, 68 pour cent n'ont pu donner aucune indication. Cette grande différence a pour conséquence qu'en tout 47 pour cent des sondé-es n'ont pas donné de réponse à la question portant sur le contenu de l'initiative pour des places d'apprentissage.

Cette image ne se modifie guère si l'on inclut d'autres variables dans l'explication. Comme d'habitude, les sondé-es dont le niveau de formation est peu élevé et les jeunes étaient moins bien informés que ceux/celles qui disposent d'une formation de haut niveau et les personnes d'un certain âge ; ceci bien que l'initiative, selon ses auteurs, ait été lancée « par des jeunes pour des jeunes ».

Tableau 8.1 : Initiative pour des places d'apprentissage – Perception des contenus

Perception (pondérée)	Total % (n)	Mentions en % des participant-es (n)	Mentions en % des non-participant-es
<i>Référence aux places d'apprentissage</i>	39 (389)	54 (266)	24 (123)
Dont création de places d'apprentissage	12 (120)	14 (68)	10 (52)
Dont pression sur les entreprises pour former des apprenti-es	14 (138)	21 (103)	7 (34)
Dont création d'un fonds	11 (109)	16 (79)	6 (31)
<i>Référence à l'Etat et à la Constitution</i>	16 (160)	25 (120)	8 (40)
Dont contrôle de l'Etat et stimulation de l'offre de places d'apprentissage	11 (107)	17 (85)	4 (22)
Dont droit à une place d'apprentissage / garantie par la Constitution	5 (53)	7 (35)	4 (18)
<i>Généralités / autres</i>	2 (23)	2 (12)	2 (11)
<i>Fausse indications / trop compliqué</i>	1 (14)	2 (10)	1 (4)
<i>Ne sais pas / non / pas de réponse</i>	47 (468)	25 (123)	68 (346)
Total	105 (1053)	108 (529)	103 (524)

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.
 En tout 1000 sondé-es ont fait 1053 mentions.
 © ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

8.3 Le profil du vote

L'analyse du profil du vote montre que les caractéristiques politiques dominent nettement par rapport aux caractéristiques sociales. Ce sont surtout la sympathie pour un parti et le positionnement sur l'axe gauche-droite qui révèlent un rapport étroit avec le choix du vote. 65 pour cent des sympathisant-es du PS ont accepté l'initiative pour des places d'apprentissage, suivant ainsi la recommandation du parti. En revanche, les sympathisant-es des partis gouvernementaux bourgeois ont massivement rejeté la « lipa », avec plus de 85 pour cent de non. L'initiative pour des places d'apprentissage n'a été acceptée que par des personnes qui se sont eux-mêmes classées à l'extrême gauche. Dans notre échantillonnage, les personnes qui se sont désignées comme étant de « gauche » ont rejeté l'initiative de justesse et les personnes situées au centre politique l'ont rejeté dans une proportion qui atteint déjà presque les trois-quarts.

En ce qui concerne les préférences de valeur des votant-es, c'est avant tout la ligne de conflit « Etat – Economie » qui a joué un rôle important : les sondé-es qui se sont généralement prononcé-es pour une présence accrue de l'Etat ont majoritairement accepté cette initiative, qui aurait transféré à la Confédération et aux cantons le souci d'une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle. Les sondé-es qui se prononcent pour davantage de concurrence ont par contre nettement rejeté l'initiative. La préférence de valeur pour ou contre les différences de revenu ainsi que l'affiliation à des syndicats ont également eu une influence sur le comportement de vote, mais au-delà de toutes les prises de position, l'initiative a été majoritairement rejetée.

Les caractéristiques sociales indiquent généralement des rapports bien plus étroits avec le choix individuel du vote et ont simplement conduit à un rejet plus ou moins net de l'initiative dans les différentes catégories. Les personnes dont le revenu du ménage est peu élevé ainsi que les habitants des grandes villes ont vu l'initiative sous un angle un peu plus positif que les personnes disposant d'un revenu élevé et les habitants de petites communes rurales. Cela s'explique probablement par le fait que la population urbaine se situe un peu plus « à gauche ». L'âge ainsi que la formation ne conduisent pas à des différences significatives dans le choix du vote : chez les jeunes votant-es, l'initiative lancée « par des jeunes pour des jeunes » n'a pas rencontré davantage d'approbation.

Tableau 8.2 : Initiative pour des places d'apprentissage – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	68	1015	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.40***
PS	35	198	
PDC	85	61	
PRD	88	121	
UDC	89	126	
Autre parti	64	130	
Aucun parti	71	330	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.38***
Extrême gauche	24	68	
Gauche	53	182	
Centre	73	367	
Droite	85	200	
Extrême droite	83	66	
<i>Préférence de valeur « interventions de l'Etat – concurrence »</i>			V = 0.22***
Davantage d'Etat	46	126	
Conceptions mitigées	66	351	
Davantage de concurrence	77	489	
<i>Préférence de valeur « différence de revenu »</i>			V = 0.20***
Grande	79	129	
Conceptions mitigées	73	531	
Petite	55	316	
<i>Affiliation à des syndicats</i>			V = 0.20***
Active / passive / concevable	54	289	
Inconcevable	75	715	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

Tableau 8.3 : Initiative pour des places d'apprentissage – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	% de non ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	68	1015	
<i>Grandeur de la commune</i>			V = 0.14**
jusqu'à 1000	73	108	
1000–2000	72	116	
2000–5000	75	210	
5000–10000	66	152	
10000–20000	71	174	
20000–50000	61	80	
50000–100000	(67)	45	
plus de 100000	55	131	
<i>Revenu du ménage</i>			V = 0.12*
moins de 3000	63	92	
3000–5000	60	211	
5000–7000	72	226	
7000–9000	69	176	
plus de 9000	75	160	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance ; le nombre de cas ne dépassant pas 50, on ne peut en tirer aucune donnée statistique.
 © ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.

L'analyse des caractéristiques politiques et sociales confirme les résultats des relations bivariées au moyen d'une régression multivariable. L'affinité pour un parti, le positionnement sur l'axe gauche-droite, l'affiliation à des syndicats, la préférence de valeur pour les différences de revenu et le revenu du ménage restent des critères significatifs. Chez les personnes qui ont accepté l'initiative, on obtient ainsi l'image de personnes de gauche, proches des syndicats, qui préconisent les interventions de l'Etat et se prononcent pour de plus petites différences de revenu.

8.4 Les motifs du choix

Les personnes qui ont voté oui ont indiqué une large palette de motifs de choix : le motif le plus souvent cité, à raison de 23 pour cent, concerne l'obligation imposée à l'économie de former des apprentis et d'envoyer un signal à cette dernière. 25 pour cent ont déclaré que les jeunes avaient besoin d'une place d'apprentissage et que cette initiative était donc bonne pour eux. 19 autres pour cent ont mentionné le manque de places d'apprentissage ainsi que la création de nouvelles places d'apprentissage, et 20 pour cent trouvaient que l'initiative offrait davantage de possibilités aux apprentis, resp. qu'elle entraînerait un changement de structure dans la formation professionnelle. Et finalement

les perspectives d'avenir des enfants était aussi une raison de voter oui à la « lipa » (21%). Ainsi, pour 80 pour cent des personnes qui ont voté oui, la situation actuelle, resp. future insatisfaisante des places d'apprentissage constituait un motif du choix.

Du côté des adversaires de l'initiative pour des places d'apprentissage, les motifs contre une intervention étatique ont dominé : en tout, 40 pour cent des personnes qui ont voté non ont déclaré que les buts d'un changement dans le secteur des places d'apprentissage ne pouvait pas être imposé par la Confédération (27%) ou que la responsabilité dans ce domaine incombait à l'économie, qui est mieux à même de réagir à une telle situation. (13%). 19 autres pour cent ont allégué que la responsabilité revenait aux jeunes et que la motivation était leur affaire. 16 pour cent pensaient que l'initiative n'était pas réalisable, 5 pour cent la considéraient même comme inutile. L'argument des coûts, selon lequel l'initiative serait trop chère, ainsi que les recommandations du Conseil fédéral se situaient plutôt à l'arrière-plan (6% chacun). Le bon niveau d'information des participant-es, que nous avons déjà constaté en examinant la perception des contenus, se trouve confirmé par les mentions des motifs : seul un petit nombre de votant-es n'ont pas pu mentionner de motifs ou n'ont pas donné de réponse.

Tableau 8.4 : Initiative pour des places d'apprentissage – Motifs des votant-es
(plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Mentions premières en % (n)
Personnes ayant voté oui	
Obliger l'économie, envoyer un signal à l'économie	23 (46)
Perspectives d'avenir, pour la formation, pour les enfants	21 (42)
Les jeunes ont besoin de places d'apprentissage	20 (40)
Davantage de possibilités, changement de structure dans le secteur de la formation professionnelle	20 (40)
Pas assez de places d'apprentissage, création de nouvelles places	19 (38)
Généralités	10 (20)
Autres, recommandations	2 (5)
Ne sais pas, pas de réponse, faux motif	6 (13)
Total ^a	121 (244)
Personnes qui ont voté non	
Ne peut pas être imposé	27 (89)
Responsabilisation des jeunes, qualité des places d'apprentissage	19 (61)
Irréalisable	16 (52)
Responsabilité auprès de l'économie, l'économie réagit d'elle-même	13 (42)
Généralités	10 (34)
L'initiative serait trop chère	6 (18)
Recommandations	6 (21)
L'initiative est inutile	5 (17)
Ne sais pas, pas de réponse, faux motif	10 (34)
Total ^a	113 (368)
^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. En tout 202/326 votant-es oui/non ont fait 244/368 mentions.	
© ISP / GfS: Analyse VOX des votations fédérales du 18 mai 2003.	

9. Données méthodologiques

La présente enquête repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche GfS a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 18 mai 2003. L'institut des sciences politiques de l'Université de Zurich a procédé à l'analyse des données.

En raison du nombre inhabituel d'objets, il a fallu effectuer deux sondages (VOX 81a et b). Afin de ne pas surmener plus que de raison la capacité de concentration des sondé-es, seule la moitié des sondé-es ont répondu aux questions concernant les motifs du choix, la perception des contenus et le test des arguments des objets. En revanche, la décision de vote de tous les votant-es sont à notre disposition. Le sondage a été effectué depuis le domicile de 48 intervieweurs/euses, mais l'Institut de recherche GfS – en sa qualité d'instance de contrôle – avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les chiffres officiels de l'année 1994 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau. L'échantillonnage comprend 1003 (VOX 81a), resp. 1005 personnes (VOX 81b), dont 70 pour cent de Suisse alémanique, 24 pour cent de Suisse romande et 6 pour cent de Suisse italienne. Pour les personnes n'ayant pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. Le taux de refus s'élève à 64 (VOX 81a), resp. 69 pour cent (VOX 81b) ; c'est-à-dire que 36 (VOX 81a), resp. 31 pour cent (VOX 81b) des interviews prévues initialement ont pu être effectuées et utilisées.

La représentativité est largement garantie.¹³ Les écarts dans le domaine des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 1 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur de l'échantillonnage. Comme toujours, les électeurs/trices sont surreprésenté-es (+8%). Toutefois, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre d'analyses VOX antérieures. Exception faite de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (aucun écart), la part de personnes au vote positif, déterminée dans le sondage, se situait au-dessus de la part effective. La différence entre la part déterminée et la part de vote effectivement positive est de 2 points pour cent pour l'initiative-santé et pour l'initiative « Pour des loyers loyaux », de 3 pour les initiatives « Sortir du nucléaire », de 4 pour l'initiative des dimanches et l'initiative « Moratoire-plus », de 5 pour la votation sur Armée XXI, de 8 pour l'initiative pour des places d'apprentissage et de 9 points pour cent pour l'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées ».

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote. La pondération est réalisée là où la variable de l'étude se rapportait chaque fois à ceux/celles qui ont voté « oui » et « non », resp. aux participant-es et non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (env. 1000 personnes) donne une marge de confiance de +/-3,1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 600 participant-es aux votations de la présente étude, cette marge aug-

¹³ Voir à ce sujet : Golder, L. et al.: rapport technique sur l'analyse VOX 81, Institut de recherche GfS 2003.

mente à $\pm 4,0$. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à $\pm 3,7$ et pour 80%:20% à $\pm 3,2$). Pour un échantillonnage de 2008 (total des sondés), la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue lors d'une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50% à 2,2 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et que parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions sur les situations majoritaires.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance en dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe en dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0,05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient de V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

10. Principaux résultats de l'analyse des votations du 18 mai 2003

Le 18 mai 2003, le souverain était invité à se prononcer sur un nombre record de 9 objets. Les sept initiatives ont été rejetées, alors que les réformes de l'armée et de la protection de la population et protection civile ont été acceptées.

Les réformes de l'armée et de la protection de la population et protection civile

Une grande majorité des votants ont considéré les deux référendums comme un paquet. Les deux objets ont été acceptés dans l'ensemble du spectre politique et par tous les groupes sociaux. Même dans le camp de droite, des rangs duquel est issu le mouvement de résistance contre l'armée XXI, il ne s'est trouvée aucune majorité pour s'opposer aux réformes projetées. La ligne de conflit entre les partisans et les adversaires de l'armée, qui s'est toujours manifestée dans les votations précédentes relatives à l'armée, a été inexistante le 18 mai 2003. L'alternative à l'armée XXI – le statu quo de l'armée 95 – ne constituait manifestement pas une option à prendre au sérieux, ni pour la gauche ni pour la droite. Du côté des motifs, aussi bien chez les partisans que chez les opposants, ce sont les déclarations d'ordre général et autres motifs sans rapport avec le contenu qui ont dominé. Visiblement un nombre considérable de votants ont eu de la peine à justifier leur décision après coup. Les votants n'ont pas considéré le référendum sur l'armée XXI comme une décision relative à l'indépendance et à la neutralité de la Suisse, car peu de motifs se rapportaient aux aspects mentionnés. Le test des arguments confirme cette constatation : les arguments « contre » des opposants, selon lesquels l'armée XXI signifierait la fin du système de milice et conduirait à un rattachement à l'OTAN, n'ont trouvé que peu d'écho.

L'initiative « des loyers loyaux »

Par son initiative, l'Association suisse des locataires voulait obtenir que les loyers soient liés à un taux hypothécaire moyen lissé et que les baisses du taux d'intérêt puissent être répercutées sur les loyers. Par conséquent, la perception des contenus indique avant tout la relation avec les loyers et les baisses de loyer ainsi qu'avec le deuxième volet de l'initiative, le droit des locataires. Toutefois la moitié des sondés n'ont pu donner aucune indication, ce qui reflète bien la complexité de l'objet et sa signification profonde. C'est surtout l'arrière-plan politique qui a influencé la décision de vote : les personnes situées à gauche du centre ont plutôt voté en faveur de l'initiative, alors que le camp de droite l'a clairement rejetée. En ce qui concerne les caractéristiques sociales, ce sont surtout la relation à la propriété ainsi que le revenu du ménage qui ont exercé une influence : ceux qui possèdent une propriété et un revenu élevé ont rejeté l'initiative bien plus nettement que les locataires et les personnes à faible revenu. L'équité, des loyers plus bas ou la protection des locataires ont également été les motifs du choix les plus cités par ceux qui ont voté oui. Du côté de ceux qui ont voté non, en revanche, plus de la moitié des sondés ont cité des motifs d'ordre général, peu concrets pour justifier leur rejet. L'idée qu'il appartient au marché de régler les loyers (10%) ainsi que l'argument des coûts (8%) ont été comparativement peu cités. En raison de ce rejet peu différencié, il n'est pour l'instant guère possible de se prononcer quant au prochain référendum sur la révision du droit de bail.

L'initiative des dimanches

Malgré une campagne visant une large couche de la population, les auteurs de l'initiative, émanant principalement des rangs de la gauche et des Verts, n'ont pas réussi à obtenir une majorité en faveur de leur revendication, exception faite de leur électorat. L'initiative des dimanches n'a trouvé un appui majoritaire que dans le camp de la gauche. Les caractéristiques politiques en arrière-fond telles que les valeurs de référence en matière de politique sociale ont été déterminantes pour la décision de vote. Les variables de société n'ont joué qu'un rôle mineur. L'analyse des motifs et le test des arguments montrent que les exigences des auteurs de l'initiative ont pourtant suscité des sympathies. Presque la moitié des sondés ont trouvé que les dimanches sans voiture étaient synonymes d'augmentation de la qualité de vie. Pour les personnes qui y étaient opposées, les avantages de l'initiative des dimanches ne compensaient pourtant pas ses désavantages. Aux yeux des opposants de l'initiative, ces derniers résidaient surtout dans le caractère contraignant de l'interdiction dominicale de circuler en voiture (« atteinte à la liberté personnelle »), mais également dans la difficulté de réalisation et les avantages minimes sur le plan écologique.

L'initiative-santé

Exception faite des personnes qui se classent à gauche de l'échiquier politique, cet objet a été rejeté majoritairement par l'ensemble du spectre politique de notre échantillonnage. Apparemment, le PS n'a pas réussi à rassembler de manière homogène ses propres troupes en ce qui concerne cette initiative, puisque 59 pour cent des sympathisants du PS avouaient avoir voté oui à un système de primes de caisse-maladie progressives, dépendantes du revenu. Mis à part les déclarations confuses d'ordre général, les partisans plaçaient au premier plan tant les intérêts individuels que les intérêts collectifs, à savoir des primes moins élevées, resp. un système de primes socialement plus juste. Le camp opposé a essentiellement relevé les coûts financiers pour le système de santé. L'analyse des arguments « pour » et « contre » liés aux coûts montre que les votants ne savaient pas si, en cas d'acceptation de l'initiative, les coûts iraient en augmentant ou en dimi-

nuant. Cette incertitude en relation avec l'importante complexité matérielle de l'objet pourrait avoir été déterminante pour son net rejet.

L'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées »

Le fossé entre les partisans et les opposants évolue le long de la ligne de conflit politique. Les votants qui se classent au milieu de l'échiquier politique et préfèrent un Etat puissant à une dérégulation de l'économie, ont majoritairement accepté cette initiative. Les personnes qui sont elles-mêmes handicapées ou qui sont concernées par le handicap dans leur proche entourage se sont montrées plus positives à l'égard de l'initiative que les autres votants. Elles n'ont toutefois pas indiqué d'autres motifs que le reste des votants pour justifier leur décision de vote – indépendamment du fait qu'elle soit positive ou négative –. Le test des arguments montre que le fait de donner la préférence au principe de l'égalité ou à celui de la rentabilité économique a influencé de manière déterminante la décision de vote.

Les initiatives « Sortir du nucléaire » et « Moratoire-plus »

Tous partis confondus, l'approbation de l'initiative « Moratoire-plus » a été plus marquée que pour l'initiative « Sortir du nucléaire ». Cependant pour les deux objets, opposants et partisans étaient séparés par la ligne de conflit politique. Contrairement à ce qui s'est passé en 1990, il n'a plus été possible de mobiliser des voix au-delà du cercle gauche-vert, ce qui avait contribué au rejet du moratoire. L'analyse des motifs du choix montre que les avis des partisans et des opposants diffèrent avant tout sur la question de la sécurité de l'énergie nucléaire. Un autre argument « contre » reflétait les préoccupations économiques liées à une sortie du nucléaire. Les craintes d'une augmentation des prix du courant étaient même avancées par les partisans des initiatives. L'analyse des arguments révèle que la majorité de tous les sondés, et même une majorité des opposants à l'initiative se sont prononcés contre la construction de nouvelles centrales nucléaires et ont donc approuvé ce qui constituait en fait l'exigence principale de l'initiative sur le moratoire. Le fait que celle-ci n'ait cependant pas obtenu de majorité pourrait être en rapport avec la méconnaissance notable de l'objet chez les opposants de l'initiative, qui, pour près d'un tiers d'entre eux, n'ont pu indiquer aucun motif pour leur choix de vote.

L'initiative pour des places d'apprentissage

L'initiative visait à créer un fonds pour la formation professionnelle, qui aurait servi à dédommager les entreprises offrant des places d'apprentissage. De plus, le droit à une formation professionnelle suffisante aurait été inscrit dans la Constitution fédérale. La perception des contenus donne une majorité de réponses en rapport avec la situation des places d'apprentissage ainsi qu'avec le rôle de l'Etat et de la Constitution. Quant au profil du vote, il révèle l'importance du rôle joué par les caractéristiques politiques : seules les sympathisants du PS et les personnes qui indiquent leur appartenance à l'extrême gauche, ont nettement accepté l'initiative. Les personnes qui ont voté oui ont cité toute une palette de motifs de choix : les obligations de l'économie, les perspectives d'avenir, la nécessité pour les jeunes de disposer de places d'apprentissage et l'actuelle pénurie de places d'apprentissage ont été citées dans des proportions à peu près égales. En revanche, plus d'un quart des personnes qui ont voté non ont affirmé que les buts de l'initiative ne pouvaient pas être imposés ; ils ont également indiqué d'autres motifs tels que la responsabilisation des jeunes, le fait que l'initiative n'était pas réalisable ainsi que la responsabilité de l'économie et non de l'Etat dans le domaine des places d'apprentissage.

La participation et la différenciation de la décision de vote

Malgré le grand nombre d'objets, la participation au vote se situe au-dessus de la moyenne de la dernière décennie. Cela tient aussi au fait que les votants ont accordé une importance au-dessus de la moyenne, ou à tout le moins une importance moyenne pour eux/elles-mêmes, à la majorité des objets. Avant les votations, des craintes ont été exprimées concernant le fait que l'électorat pourrait se sentir dépassé par le grand nombre d'objets et prendre par conséquent des décisions de vote sans nuances. Les résultats empiriques ne contredisent pas cette supposition, mais ne la confirment cependant pas non plus. D'une part, les profils de vote se différencient les uns des autres et 21 pour cent de tous les votants ont voté blanc au moins une fois ; ce sont là des indications pour une décision de vote nuancée. D'autre part, le pourcentage des personnes qui ont été en mesure de citer le thème des votations se situe nettement au-dessous de la moyenne des dernières années et des motifs sans rapport avec le contenu ont souvent été mentionnés comme motifs de vote.

A propos de la méthode

La présente étude repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX après la votation populaire du 18.5.2003. L'institut de sondage GfS a effectué le sondage au cours des deux semaines après la votation populaire. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISPZ). En raison du nombre inhabituel d'objets, deux sondages ont été réalisés (VOX 81a et 81b), comportant chacun env. 1000 sondés. Nous disposons des résultats relatifs aux motifs du choix, à la perception des objets et au test des arguments pour la moitié de tous les sondés ; par contre, ceux concernant le comportement lors du vote sont disponibles pour l'ensemble des votants. Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 48 intervieweurs/euses. L'institut GfS – en tant qu'instance de contrôle – avait toutefois la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans que ni les interviewé-es ni les intervieweurs/euses ne puissent s'en rendre compte. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Cet échantillon comprend *au total* 2008 ayants droit au vote, dont 70 pour cent de Suisse alémanique, 24 pour cent de Suisse romande et 6 pour cent de la Suisse italophone. La marge d'erreur pour *l'ensemble* des sondés se situe aux alentours de +/- 2,2 pour cent. La prudence est de mise lors de l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et la répartition des valeurs en pour cent parallèlement équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison de la plus grande marge d'erreur, il n'est pas possible de donner des indications quant aux rapports de majorité.